

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 15 MARS, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 février 2023.
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	<i>PRESENTATION DU PROJET DE CENTRE EVENEMENTIEL</i>
	POUR DELIBERATION
1	Centre évènementiel de Bergerac – Périmètre du marché global de performance

L'an Deux Mille vingt-trois, le mardi 21 mars à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 52 puis 48 vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 15 mars 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU (1), Daniel RABAT, Alain CASTANG, Pascal DELTEIL, Roland FRAY, Cyril GOUBIE (2), Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Dominique TREMBLET (remplace Jean-Claude PORTOLAN), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Jean-Claude BONNAMY, Chantal LAGORCE (remplace Michel TERREAUX), Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Lionel FILET, Jean-Pierre FAURE, Christophe DAVID BORDIER, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE (3), Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANÇOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES (4), Jacqueline SIMONNET, Marjorie MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Lionel FREL, Georges BASSI, Francine MAUMY (remplace Anthony CASTAING), Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Catherine ARNOUILH, Joëlle ISUS.

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Thierry AUROY-PEYTOU a donné pouvoir à son départ à Frédéric DELMARES (1)

Serge PRADIER a donné pouvoir à Cécile BRACCO

Cyril GOUBIE a donné pouvoir à son départ à Marion SERRA OGBONNA (2)

Marc LETURGIE a donné pouvoir à Jean-Pierre CAZES
Jean-Louis DESSALLES a donné pouvoir à Emmanuel GUICHARD
Michaël DESTOMBES a donné pouvoir à Joaquina WEINBERG
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Catherine LAROCHE a donné pouvoir à Daniel RABAT
Josie BAYLE a donné pouvoir à Florence MALGAT
Marie-Lise POTRON a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN
Stéphane FRADIN a donné pouvoir à Christophe DAVID-BORDIER
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Fabien RUET
Corinne GONDONNEAU a donné pouvoir à Gérald TRAPY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Christophe GAUTHIER, Jean-François JEANTE, Francis BLONDIN, Eric PROLA, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Alain BANQUET.

(1) (2) (3) (4) sont partis avant le vote du dossier n°1 « Centre événementiel de Bergerac »

SECRETAIRE DE SEANCE : Didier GOUZE

Appel nominal

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons débiter par une phase formelle de ce Conseil Communautaire, je vais demander à Joaquina si elle veut bien faire l'appel nominal. Merci.

Appel nominal :

Mme Weinberg : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Merci. Je vais vous proposer comme secrétaire de séance Eric Prola. Pas d'objections ? Merci.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023

M. le Président : Je dois vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 27 février. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Est-ce quelqu'un est contre ? S'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Et sur l'ordre du jour, il est très simple, il est composé d'un seul point qui nous fait nous réunir ce soir.

Je voudrais remercier certains de mes collègues conseillers départementaux qui sont là, Raphaël merci d'être là ce soir, mes collègues...

(Hors micro) : Pour le secrétaire, Eric, il n'est pas là, je n'ai pas vu Eric. Il faut trouver un autre secrétaire.

M. le Président : Christophe ? Monsieur Didier Gouze, on va fêter son retour, merci Didier.

Ordre du jour

M. le Président : Donc je voulais aussi remercier la présence de Thierry Boidé, notre collègue de la Communauté Montaigne Montravel Gurson qui travaille avec nous au niveau de la délégation. Jérôme Bétaille va nous rejoindre et Jean-Marc Gouin s'excuse de ne pas être parmi nous ce soir.

Je veux aussi remercier le groupement de l'équipe qui a été lauréate du jury d'être présente ce soir et de consacrer du temps à cette présentation. On va assez vite rentrer dans le vif du sujet, puisque c'est l'objet de notre rencontre de ce soir, ne soyez pas effrayés, le tas de papiers de Daniel, Daniel va pas nous lire tout ça ce soir je pense, j'espère en tout cas, mais ça témoigne quand même du travail qu'il a fourni sur ce dossier et on y reviendra tout à l'heure.

Je voudrais vous dire 2 ou 3 mots en introduction, vous dire que c'est une vraie satisfaction de voir ce projet aboutir enfin. Ce sont 5 ans de travail, ça n'a pas été une petite affaire, on rentrera dans le détail de la procédure qui, heureusement, a été un peu moins longue, même si elle a été assez nourrie. Il s'agit d'un vrai projet communautaire pour moi ce soir qui est présenté. Vous savez que dans les fondamentaux des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération, l'idée centrale c'est de pouvoir faire à plusieurs ce qu'on ne peut pas faire seul, et là on en a un formidable témoignage, de par sa taille. Et on voit aussi à travers cette réalisation qu'il pourrait s'agir d'un projet qui se fait sur la ville-centre et que la ville-centre n'aurait pas pu réaliser seule. C'est une véritable collaboration des 37 autres communes qui viennent permettre de faire aboutir ce projet, la commune joue tout à fait le jeu puisqu'elle participe à sa manière par un fonds de concours et par le foncier, ça on en est tout à fait conscients, et ça c'est vraiment le cœur de ce projet qui a permis de le réaliser, et qui permet que ce projet soit réalisable.

Je vous dirai aussi quelques mots sur la collaboration, tant qu'on en est à parler de cette notion communautaire, ça dépasse les frontières de l'EPCI puisque, sans un fort soutien de mes collègues, c'est pour ça que j'ai souhaité qu'ils soient présents ce soir s'ils le pouvaient, on n'aurait pas pu obtenir certaines subventions, notamment celle de la Région qui a été arbitrée un peu difficilement. Et je veux saluer aussi le soutien très fort du Président Alain Rousset, parce que c'était un dossier assez compliqué à faire aboutir pour la Région, et vous le verrez ce sont un peu plus de 2 millions d'euros de subvention, ce qui est loin d'être négligeable sur un projet comme celui-ci. Nul doute que sans la signature et le soutien de mes 3 collègues, nous n'aurions pas eu ce résultat. Donc je veux vraiment les remercier de manière très significative.

Vous dire que l'Etat était au rendez-vous, vous le verrez aussi, les subventions apportées par l'Etat, à travers les différents dispositifs que sont les siens, la DSIL, le FNADT et la DETR participent de manière très importante à ce projet, c'était convenu mais l'Etat est au rendez-vous et il faut le saluer parce que c'est important. Je crois qu'on peut aussi l'attribuer un petit peu à ce dispositif Cœur de Ville parce que c'était quand même un fléchage qui nous a permis d'être prioritaires pour ces fonds d'état et là pour le coup, ça a fonctionné. Aussi saluer un soutien assez fort du Département parce qu'en ces périodes compliquées, vous le savez tous à travers les différents contrats, ce n'est pas évident pour le Département de nous aider de manière aussi significative et je crois que l'on peut saluer cet effort, vous le verrez, d'1,5 million du Département.

Et encore je remercie à nouveau mes collègues Présidents d'EPCI, puisqu'on a décidé de pouvoir flécher des fonds européens sur ce projet, qui viennent compléter la totalité des financements, ce sont 300 000 euros de plus qui viennent compléter ce programme de subventions qui est assez important sur le projet.

Un mot sur la genèse de ce projet, c'est un projet qui a émergé de manière spontanée lors de rencontres citoyennes organisées par la Région, qui se sont déroulées successivement à Monbazillac d'abord et à Creysse ensuite, où les acteurs de la société civile ont fait part de leur souhait de voir un projet de cette nature se réaliser sur notre territoire. Ce n'est pas une élucubration des élus, c'est un projet qui a émergé à ce moment-là et nous avons décidé par la suite de nous en emparer et d'essayer de le faire aboutir, et c'est pour ça que nous sommes là ce soir. Je l'ai dit tout à l'heure, ce sont 5 ans de travail assez soutenus, certains ont beaucoup travaillé, beaucoup, beaucoup ! C'est un équipement qui correspond à la période actuelle, c'est-à-dire, je pense que l'on peut dire sans être offensant que la salle Anatole France a fait son temps, qu'aujourd'hui c'est un équipement du passé qui a des performances énergétiques qui ne sont plus d'actualité, et qui a des aspects de conformité qui sont un petit peu insuffisants pour un territoire comme le nôtre. Olivier Dupuy, notre collègue, me faisait part de quelques réactions des internes lors d'une soirée organisée en leur faveur à Quai Cyrano, qu'en fait ils voyaient la réalisation d'un équipement de cette nature, de cette ambition, comme un réel vecteur d'attractivité pour notre territoire, et ça, ça nous renforce dans l'idée que ça va apporter quelque chose aux Bergeracois.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, j'en reviens aux remerciements, je voudrais vraiment remercier aussi Nicolas Boyer et ses équipes, du travail qui a été fourni pendant près de 14 mois. Il a mené des discussions souvent déterminées, on va dire, avec les différents groupements, de manière à bien préserver les intérêts de la collectivité. Je veux vraiment saluer le travail de qualité qu'il a réalisé, mais vous pourrez juger sur pièce tout à l'heure puisqu'il va intervenir.

Notre AMO aussi, Xavier VORUZ qui l'a accompagné dans cette tâche, et puis évidemment la SEMIPER qui travaille avec nous pour parfaire cette assistance à la maîtrise d'ouvrage. Je ne sais pas si le directeur est là, il devait venir, il sera peut-être là tout à l'heure, mais en tout cas, il y a le Président, Monsieur Bétaille, qui vient d'arriver, je le salue, merci Jérôme d'être parmi nous.

Je le disais tout à l'heure, par l'ampleur des dossiers qui sont sur sa table et les chiffres qu'il nous a préparés ce soir, Daniel a suivi ça depuis 14-15 mois, donc il va pouvoir vous en parler plus en détail que je ne le fais, avec une dextérité que nous lui connaissons tous et qui sera agréable je n'en doute pas.

Je veux aussi remercier tous les collègues qui ont participé à ce jury, ils sont là à mes côtés, Jean-François, Marjorie, Christian, Jean-Jacques et Sébastien, qui ont pris du temps pour travailler sur ce dossier et choisir, à notre sens je pense que c'est le cas, le meilleur groupement et la meilleure proposition qui nous a été faite et on aura l'occasion certainement d'apporter les arguments, les détails qui témoignent de ce choix.

Voilà, je ne vais pas plus loin, je vais peut-être d'abord passer la parole à Daniel. Et puis après, on passera par Nicolas et on gardera les meilleurs pour la fin ! Merci et à tout à l'heure.

DÉLIBÉRATIONS

Centre Événementiel de Bergerac – Périmètre du Marché Global de Performance

D 2023 – 038

RAPPORTEUR : F. DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rabat : Je voudrais moi aussi m'associer à tous les remerciements que le Président vient de faire dans ce dossier. Dans ce dossier, effectivement j'en ai une partie ici, mais vous aurez toute la vérité et toute la transparence sur ce dossier grâce à Nicolas Boyer qui a été le grand architecte, même s'il n'a pas le titre, parce qu'il y a Monsieur Gubala qui est là, qui lui est architecte, mais l'architecte de ce dossier pour nous c'est Nicolas Boyer et ses services. Et croyez-moi, on peut le remercier tant le travail a été important, parce que dans le cadre d'un dialogue compétitif dont on va parler et qu'on avait déjà eu dans le cadre de l'Aqualud, vous allez découvrir que ce n'est pas un mince travail et qu'il y a eu diverses étapes. Parce que, quelles sont les raisons et les causes de ce Centre Événementiel ? C'est d'abord un projet de territoire, ce n'est pas seulement le projet de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, c'est le projet du territoire comme on vous l'a dit, d'où la présence de nos amis des Établissements Publics voisins, comme Thierry Boidé, qui est arrivé, et comme Jérôme Bétaille qui va venir tout à l'heure.

Donc c'est vraiment un projet de territoire parce que c'est une demande du territoire. C'est une demande du terrain qui est sortie des 2 réunions dont le Président vous a parlé, à Monbazillac d'abord, il faisait froid, c'était au mois de janvier 2018, et puis à Creysse ensuite. Et c'est cette demande de terrain et de territoire, et qui a émané de la société civile en premier, c'était considérable, la demande c'était dans le cadre, je vous le rappelle, du CDCT, c'est-à-dire du Contrat de Dynamisation et de Cohésion du Territoire du Grand Bergeracois, sous la direction du Conseil Régional. Et c'était donc cette demande expresse du terrain qui a émané sur ce projet d'envergure, qui ensuite a été acté en mars 2018 dans le contrat de ville. Ce CDCT a ensuite été adopté en Conseil Communautaire, je vous le rappelle comme ça, le 28 juin 2019. Ce qui a permis ensuite de lancer des études de faisabilités. Il y a d'abord eu le Cabinet Espélia, puis la SEMIPER, comme vous l'a dit le Président, qui a pris le relais. Et sur le site de Picquecailloux, parce que le site de Picquecailloux c'était vraiment le site adapté pour ce lieu et ce projet et cet établissement qui sera polyvalent.

Alors d'abord, le CEV, le Centre Événementiel, ce n'est pas le Palio, ce n'est absolument pas le Palio, on n'a pas voulu refaire le Palio, on n'a pas besoin de refaire le Palio, il y en a un à Périgueux, il y a 45/50 kms, si on doit faire des très grands spectacles on va au Palio, on n'ira pas au Centre Événementiel. Donc, c'est un lieu, vous allez voir et vous allez tout comprendre avec la projection du PowerPoint que Nicolas Boyer va vous faire, c'est un lieu polyvalent, c'est un lieu modulable destiné à toutes sortes de manifestations très diverses, qu'elles soient professionnelles, qu'elles soient artistiques, que ce soient des séminaires, que ce soient des Assemblées Générales de diverses associations et même des associations nationales. Moi j'ai des associations nationales qui sont prêtes à regrouper 1 200-1 300 personnes et qui me demandent de venir à Bergerac, et je ne peux pas les faire venir à Bergerac. D'abord parce qu'il n'y avait pas l'établissement pour les accueillir, et il y a parfois peut-être aussi les problèmes, mais ça se règle, de la réception, c'est-à-dire de l'hôtellerie. Mais ça peut être aussi, et on l'espère bien, des accueils événementiels internationaux, parce qu'on a quand même une ligne de chemin

de fer, puis on a ici aussi un aéroport. Ce sera bien sûr un lieu qui sera destiné aux associations locales, comme ça a existé précédemment. C'est un équipement qui n'a pas d'équivalent, ni en Dordogne, ni alentours. Si vous regardez après, il faut vous projeter ou à Angoulême ou à Tarbes ou à Agen. Le Centre Événementiel ce sera ça, ce sera un Centre multifonctionnel, un équipement hybride, modulable, et qui sera capable d'accueillir toutes sortes de manifestations, mais vous verrez tout à l'heure avec la projection la grande salle, les plus petites salles de réunion qui peuvent se resserrer, s'agrandir, etc. Tout ça répondra, vous allez le voir, à une ambition environnementale, c'est-à-dire une démarche HQE, que le groupement qui est ici et qui a remporté le concours vous présentera, et ce qu'on présentera aussi sur les écrans, et vous aurez aussi des espaces extérieurs qui seront aménagés de toutes sortes.

Le CEV a nécessité une procédure, dont nous nous commençons un peu à être habitués puisqu'on l'a utilisée pour l'Aqualud, c'est la procédure du MGP, c'est-à-dire du Marché Global de Performance, qui conduit à un dialogue compétitif entre plusieurs entreprises. 4 qui ont été sélectionnées au début, puis vous avez fini à 3, puis les 3 ensuite ont été départagées, et dans le sprint final c'est donc le groupe Vigier Constructions qui a remporté le concours et ce dialogue compétitif. Vous verrez également, on va parler de cette procédure pour la maîtrise des coûts. Je vous rappelle, mais Nicolas Boyer va vous le montrer et insister, c'est une maîtrise des coûts sur 10 ans, sur la réalisation, sur la conception, sur la maintenance, c'est à cela que s'est engagée l'entreprise qui est là à mes côtés. Et puis on parlera bien sûr du problème financier. Alors juste pour l'édulcorer, pour que les choses soient très claires parce qu'on est très transparents là-dessus, nous étions partis, quand nous avons commencé en 2018-2019 sur une tranche, alors on va parler de la tranche ferme, parce que vous verrez tout à l'heure qu'il y a une tranche ferme et qu'il y a à côté des prestations supplémentaires qui ont été ajoutées ; on vous expliquera bien sûr pourquoi, notamment sur le problème de la scène principale. Nous étions partis, je vous le rappelle, je vous ramène toujours 4-5 ans en arrière, sur à peu près 11 370 000, je parle bien sûr hors taxes. Et vous verrez qu'on est aujourd'hui, je parle toujours sur la tranche ferme, conception réalisation, sur 13 000 300 et quelques, ça veut dire 16 % de plus. Ça veut dire quoi 16 % de plus ? Ça veut dire, vous reprendrez, il y a un indice dans la construction et le bâtiment que vous connaissez, qui est l'indice BT01 et le BT01, vous verrez ce qu'il était en 2018, vous verrez ce qu'il est aujourd'hui, et vous verrez qu'il a augmenté de 18 à 20 %; et donc l'augmentation que vous avez ici, qui est à 16-16,5 % ça traduit l'augmentation de cet indice et de toute la situation que vous connaissez dans le bâtiment.

Je ne vais pas en dire plus puisqu'on discutera et on débattrà sur toute la projection que Nicolas Boyer va vous faire maintenant à travers un Powerpoint qui est, à mon avis, édifiant. Merci Nicolas, merci encore, l'architecte de la CAB, à toi la parole.

M. Boyer : Bonsoir à tous. Merci Président. Merci Monsieur Rabat. Je crois qu'il a tout dit, il a déjà fait la synthèse, donc on va essayer, moi d'abord, puis le groupement de détailler un petit peu les choses. Je voudrais juste rappeler 3 petites choses en préambule. D'abord, je m'excuse pour les répétitions qu'il y aura parce qu'entre le Président et Monsieur Rabat il y a déjà eu beaucoup de choses et donc moi-même et le groupement, on va faire des répétitions.

Une deuxième chose, vous verrez sur les documents, le nom du bâtiment qui est le nom commercial que ce groupement a donné mais qui n'est pas le nom choisi par la CAB. Les documents sont contractuels donc il y a encore ce nom dessus. Le groupement avait mis le nom Canopée, ne retenez pas ce nom Canopée. Et puis je suis désolé, première répétition, non vous verrez, ce n'est pas le Palio, le Palio c'est 6 000 places, c'est autre chose, c'est un autre monde et donc c'est vraiment un équipement intermédiaire mais

malgré tout extraterritorial Monsieur Rabat, mais aussi extraterritorial et sûrement pour une partie de la région. Voilà, en préambule.

Je voudrais aussi, comme le Président l'a dit, saluer le directeur de la SEMIPER, Stéphane Distinguin qui a pu nous rejoindre et qui est aussi l'artisan et la cheville ouvrière de l'ensemble de ce travail du côté de la CAB.

Donc, le Centre Événementiel d'abord, un petit rappel sur le projet, les procédures et le planning, puis on laissera la parole au groupement pour le cœur et les motivations de ce groupement quant à ce projet. Alors, cette procédure, on l'a dit 5 ans, mais la réalité administrative des choses a commencé le 20 septembre 2021 où cette salle, enfin les participants à cette soirée ici, ont déjà délibéré pour recourir à un Marché Global de Performance comme l'a très bien expliqué Monsieur Rabat. Je compléterai juste en disant que par la conception, la construction et l'exploitation maintenance d'un bâtiment, on s'assure les 10 prochaines années mais on s'assure au soir du contrat aussi d'un objet, qui est déjà très défini, ce qui n'est pas le cas d'habitude quand vous travaillez dans vos communes avec un architecte, vous co-construisez la chose avec l'architecte ; là, les choses sont déjà très définies, c'est l'enjeu, le but et l'avantage du dialogue compétitif. Et, au-delà de ces 10 ans, en amont, vous avez aussi déjà défini un objet, un prix et un délai. Donc là, on l'a déjà vécu sur l'Aqualud, on sait à peu près où on va, bon l'Aqualud il y a eu un petit incident pandémie mais à quelques mois près on était exactement dans ce qui était prévu. Là c'est l'objectif aussi. Les choses sont au niveau, pour ceux qui s'y connaissent un peu sont déjà au niveau APS plus, c'est-à-dire que les entreprises nous ont déjà remis des choses qui sont dans 2-3 mois, vous verrez tout à l'heure, on ne sera pas loin d'avoir un permis de construire. Ça veut dire que les choses sont très avancées, le groupement vous l'expliquera. Et on a adjoint à ce Marché Global de Performance effectivement un dialogue compétitif. Alors ça, c'est une procédure très anglo-saxonne finalement, qui est autorisée en droit aujourd'hui, qui permet d'avoir une discussion encadrée avec l'ensemble des candidats, de façon séparée en tunnel autour du projet, afin que le maître d'ouvrage puisse redéfinir certains objectifs mais aussi que les groupements, ils étaient 4 au démarrage, 5 avaient postulé, 4 avaient été retenus, et que ces groupements puissent faire des propositions aussi innovantes, techniques, nouvelles ou qu'ils maîtrisent mieux que certains autres. Vous verrez dans le déroulé et l'historique du dossier, on retrouve une double procédure, celle des élus décideurs que sont le jury et de l'autre côté des validations techniques qui repassent à chaque fois et qui reviennent vers le jury, qui s'est réuni trois fois. Donc cet équipement polyvalent, dont l'article a été si bien fait auparavant, ce qui est important c'est de comprendre qu'on a tous des représentations autour des salles. Voilà une salle, pour beaucoup de monde, un peu comme un paysage, chacun le vit et le perçoit comme il veut ou comme il peut, avec son histoire, et cet équipement, cette salle, ce n'est pas qu'une salle, ce n'est pas qu'un grand volume dans lequel on viendra faire du spectacle et de la musique. Je vous dis ça parce que depuis quelques semaines, on discute avec le Président et avec beaucoup d'élus autour de ce projet, sans parler de celui-ci, mais du projet lui-même et avec des collègues aussi en interne, et on s'aperçoit que la première phrase qui vient c'est « Ah oui, c'est le Palio, qui est-ce qui va venir chanter ? ». Alors ce n'est pas tout à fait ce que vous avez souhaité en 2021, c'est plutôt quelque chose avec effectivement, dans le pavé marron foncé à gauche, un grand volume avec une jauge de 1 400 personnes assises, jusqu'à 2 000 personnes quand on rajoute la fosse et le debout, et la capacité avec des gradins rétractables de, un peu comme ici d'ailleurs puisque d'habitude vous venez ici dans une salle à plat et ce soir vous êtes en format auditorium, cette polyvalence que vous avez ici qui serait augmentée, démultipliée dans la grande salle. Mais aussi l'équiper comme il faut et la rendre surtout, pas tant en équipement technique mais en accessibilité technique, particulièrement attractive parce que les spectacles se font avec des

tourneurs, ce sont des gens qui maîtrisent les artistes d'un côté et qui ont un catalogue de salles de l'autre, et c'est ceux-là qu'il faut arriver à convaincre et à bien amorcer pour que plus tard, dès lors qu'ils ont un spectacle à onze cent, douze cent, quinze cent, deux mille personnes, alors dans leur catalogue, ils savent que la salle de Bergerac, elle est attractive, elle est chouette, elle est neuve, elle est en bon état, elle est bien entretenue sur 10 ans et ça c'est un gage de réussite pour votre attractivité.

Il y a un 2^e pôle, on le verra tout à l'heure sur un bout de schéma, ce sont des salles de réunion de différentes tailles, divisibles, à la polyvalence avérée aux usages du quotidien. C'est un enjeu, je crois pour le territoire d'avoir un lieu qui vit tous les jours aussi, et pas seulement des grands spectacles ou pas seulement quelques activités dans des grands volumes. Vous verrez le groupement a travaillé à la fois à hybrider ces deux espaces, à les lier, mais aussi à pouvoir les gérer techniquement et énergétiquement, de façon séparée. Et puis une logistique, je disais, des équipements techniques, scéniques et des accueils traiteurs, des choses en Périgord qui sont importantes, le traiteur entre autres.

Le Marché Global de Performance, je ne vais pas vous faire l'offense de vous lire tout ça, mais on vous l'a dit, il permet de construire avec un délai, une image, un prix. Il permet aussi d'entretenir sur 10 ans, c'est-à-dire une poignée de porte qui ne marche pas c'est compris dans le marché. Ce n'est pas 1 PPP, pour ceux qui connaissent, ce n'est pas du tout ça, on est plutôt dans une prestation de maintenance, pas du tout dans un bâtiment qui ne vous appartient pas, le bâtiment vous appartient évidemment à vous collectivités. Ça permet aussi, en associant les gens sur 10 ans de maintenance à ce qu'ils réfléchissent quand même à, entre 2 poignées de porte j'allais dire peut-être prendre la plus solide, parce que ce sont eux qui interviendront pour venir la changer, par exemple, vous voyez des choses comme ça. Sur des lieux de grands spectacles ou des lieux d'usage de réunions ou de tertiaire du quotidien, on sait bien que les bâtiments vieillissent assez vite dès lors qu'ils reçoivent des centaines et des milliers de gens, et c'est assez intéressant pour la CAB d'avoir ce fonctionnement. Et puis aussi en énergie, cet entretien maintenance permet d'avoir des équipements qui sont toujours à bon niveau et qui sont de qualité au départ. Mais ça, je crois que le groupement y reviendra tout à l'heure.

Alors l'historique, il est là, vous l'avez en détail. Ce qui est important, c'est de voir ces différentes phases, le jury un, et puis des dialogues, des remises d'esquisses au mois de mai 2022, un jury 2 en juin 2022, et puis toute une série de remises de documents et de dialogues compétitifs qui ont eu lieu entre le mois de juin et le mois de janvier 2023, entre juin 2022 et janvier 2023, pour en venir à un classement des offres finales le 23 février puisque le 23 janvier, il y avait eu la remise de l'offre technique, elle était déjà bien affinée mais financière, et une Commission d'Appel d'Offres, ce qui a suivi ce jury du 23 février, qui s'est réunie le 28 février, elle juste après, et qui a fait le choix des gens qui sont sur le côté, à côté de moi. Les prochaines échéances, administrativement et techniquement, on a vu qu'il y avait eu une CAO le 28/02, la délibération ce soir autorisant le Président de la CAB à signer le Marché Global de Performance ; et puis mi-avril, une attribution. Pourquoi mi-avril, parce qu'entre maintenant et mi-avril, il y aura une phase administrative de mise au point du marché. Alors, la mise au point du marché, pour qu'on soit très clair, ce n'est pas une négociation, ce n'est pas une remise en cause du dossier, ce n'est pas un changement de plan, l'objet ne doit pas changer, le prix ne doit pas changer et le délai ne doit pas changer. C'est assez bordé, ce sont vraiment des détails, des petites choses qu'il faut qu'on voit avec le groupement, qui sourit mais qui peut être sûr que je tiendrai ce discours jusqu'au bout. Donc ça c'est très important, vous verrez, il y a un ou deux points qui vont apparaître après où on a une mise au point à faire. A l'issue de ce dialogue compétitif, je vous ai dit qu'il y avait eu des échanges, donc le périmètre d'intervention, vous avez délibéré il y a quelques temps, le périmètre d'intervention a un peu changé, les aspects scénographiques ont évolué parce qu'en écoutant les 4 candidats au début

puis les 3 qui ont été sélectionnés pour la partie finale, la CAB a changé son fusil d'épaule sur certains sujets ou a modifié quelques éléments fonctionnels. Et sur la base de ces dialogues compétitifs et du programme initial, on a un projet qui est le suivant en tranches fermes, c'est la démolition de la salle Anatole France, la construction du Centre Événementiel, comme vous avez déjà délibéré dessus sur le programme, je ne vais pas revenir sur le nombre de salles, le nombre de mètres carrés entre 2 500 et 3 000 m², une grande salle, 2 salles moyennes, des petites salles, une très grande salle de spectacle polyvalente, 80 places aménagées pour VL à l'extérieur, le pré-équipement des IRVE, l'aire d'évolution technique, des parkings pour vélos, des espaces verts et aménagements sur 9 500 m², la parcelle fait à peu près, on verra les plans tout à l'heure, 18 000 m², donc la tranche ferme comprend la moitié des aménagements extérieurs de la surface totale. Et un point très important, l'avant dernier, un niveau sonore à 102DB, ça a été un vrai débat au cours de ce dialogue compétitif puisque le programme prévoyait certaines choses, mais les groupements voulaient changer ça, alors ça c'est très intéressant parce que ça vous permet d'accueillir toutes sortes de musiques, même la plus bruyante ou la plus techno ou la plus amplifiée, tout ce que vous voulez. Vous pouvez accueillir toutes sortes de musiques, il y a eu des études préalables de son avant qui ont été faites, donc qui sont légales, qui ont un poids juridique et il y aura des mesures après, dès lors qu'il y aura ce type de concert et des essais de son qui sont prévues aussi. Enfin, il y a une installation photovoltaïque d'une puissance de 25 kilowatts-crête pour l'autoconsommation du fonctionnement de base du bâtiment, évidemment pas le soir où il y a concert, d'abord le soir c'est plus compliqué mais aussi en journée ce n'est pas forcément une utilisation complète, mais ce sont toutes ces veilles, tous ces équipements qui tournent en permanence et qu'on peut faire fonctionner avec une énergie gratuite qui est l'autoconsommation électrique, qui a été évaluée là à 25 kilowatts-crête pour le talon énergétique.

En tranche optionnelle, ça, c'est très important, les termes sont très importants, en tranche optionnelle des aménagements extérieurs sur le reste des emprises, cette tranche optionnelle, la CAB a le choix de la mettre en œuvre entre maintenant et 24 mois plus tard. La CAB va l'associer à ce marché, mais n'est pas obligée de l'affermir, n'est pas obligée de la rendre ferme. Ça c'est important, il y aura sûrement des discussions. Ensuite, il y avait des prestations supplémentaires éventuelles, alors je ne veux pas vous perdre, mais ce sont les anciennes options, ça c'est un autre sujet, où il y en avait 3. Il y avait l'équipement de base scénique, il y avait l'équipement premium scénique, qui sont essentiellement des matériels, comme vous avez au-dessus de vos têtes mais qui sont très vite obsolètes, au bout de 10 ans, vous les avez achetés mais les tourneurs n'en veulent plus. Les tourneurs aujourd'hui, ils préfèrent louer des murs de LED, amener leurs propres murs de LED, leurs propres enceintes. Ce qu'il faut, c'est surtout donner de l'accessibilité pour installer ces matériels, ça on le verra tout à l'heure. La PS 1, c'est le matériel de base pour les salles de réunion, pour un usage courant ; la PS 2, c'était de la sonorisation, j'allais dire des équipements de sonorisation de spectacles ; et la PS 3, c'était l'installation de photovoltaïques complémentaires sur 75 kilowatts-crête. Le jury a fait le choix, c'est pour ça que vous avez une croix, je ne sais pas si vous le voyez bien, de ne garder que la PS numéro 1. La PS numéro 2, après renseignements pris auprès des tourneurs et des scénographes, ce n'est plus tout à fait d'actualité parce que le moindre spot, le moindre rétroprojecteur, aujourd'hui, 2 ou 3 ans après, il est obsolète ou le moindre mur de LED. Et la 3, le Président nous a indiqué qu'il essaierait plutôt peut-être de travailler avec la SEM 24 pour le reste de l'électricité, voir dans quelle mesure ça pourrait être utilisé, notamment pour les voitures électriques ou autres. Donc, le marché comprendra une tranche ferme qu'on a définie tout à l'heure, slide précédent, une tranche optionnelle et la PS numéro un.

Voilà les critères d'attribution du marché qui étaient fixés dès le début, dès 2021. Donc le coût global pour 25 %, les performances énergétiques du bâtiment pour 20 %, la conception du projet pour 20 %, la conduite et la maintenance, c'est important parce que sur 10 ans, il faut quand même s'assurer que ces gens-là vont nous maintenir et vraiment ce qu'ils nous ont promis de maintenir, le planning phasage, organisation de chantier c'est classique, l'économie sociale et solidaire, on parle là de l'insertion. Généralement, ce type de marché MGPE double la mise, c'est-à-dire si on prévoit 3 500 heures d'insertion, très souvent, on est sur 6 ou 7 000, on l'a vécu avec l'Aqualud ; et enfin le critère 7, qui est la part du marché confiée à des PME ou à des artisans. C'est la loi, ce sont des PME ou des artisans, ce ne sont pas des locaux, il ne faut pas mélanger, ce n'est pas inscrit dans la loi. Donc l'offre classée 1 par le jury et retenue par la CAO, c'est celle-ci, alors c'est le seul document où il n'y aura pas Canopée parce que mes collègues de la communication ont bien travaillé cet après-midi, ils ont fait enlever le mot Canopée, vous avez une image vue depuis la rue Anatole France, de ce que ça pourrait être mais je laisse les architectes en parler tout à l'heure. Voilà ce que ça donnera, mais ils y reviendront. Donc ça, c'est l'aménagement global avec la tranche ferme et la tranche optionnelle. C'est l'ensemble de l'espace qui est situé entre, en gros, le stade Gaston Simounet et l'ancienne piscine de Picquecailloux, ce grand parking en bitume où se trouve la salle Anatole France.

Je pense que c'est parlant, vous avez en bleu la salle Anatole France et vous avez en violet le projet. Le projet pour lequel vous vous engagez, il fait 35 mètres de large, il fait 100 mètres de long, pour vous donner quelques informations, quelques volumétries. Ça permet de bien comprendre que la salle Anatole France va disparaître, on verra tout à l'heure les délais, mais le projet lui-même va se recentrer sur ce grand parking. Je laisserai Messieurs les architectes expliquer leur concept.

Un autre point, qui est très important, ce périmètre rouge et ce périmètre jaune. Ce groupement a fait une proposition où finalement le bâtiment était entouré d'espace et le reste ne se faisait pas, le jaune étant la tranche optionnelle, avec un fort taux de désimperméabilisation et l'espoir pour la CAB d'aller chercher le fond vert de l'Agence de l'eau à 50 % sur cette partie optionnelle, mais ce n'est pas acquis aujourd'hui, donc ce n'est pas si simple. Alors dans la mise au point dont je vous parlais tout à l'heure, la principale discussion ça va être de décaler à coût constant ce périmètre rouge vers l'avant, vers le stade Gaston Simounet, pour avoir quelque chose de cohérent et que finalement, ce soient les parkings derrière qui soient en tranches optionnelles mais toujours dans le cadre d'un montant identique, d'un timing identique et d'un bâtiment identique. Voilà à peu près, alors je les laisserai expliquer leur fonctionnement tout à l'heure mais je voulais juste vous préciser que, de façon énergétique et fonctionnelle vous avez là trois couleurs, ocre à gauche, gris au milieu et bleu à droite, ce projet se construit autour de deux cellules qui se réunissent sur le gris, donc je vous parlais tout à l'heure d'un fonctionnement du quotidien, un Conseil Communautaire, mais ça peut être une AG, ça peut être une formation, qui se font dans l'ocre à gauche et qui fonctionnent au quotidien. Un lieu commun au milieu qui servira, qu'il y ait spectacle ou qu'il n'y ait pas spectacle, qu'il y ait usage de la cellule du quotidien ou pas, donc ce lieu, c'est un lieu commun. Et puis en bleu, vous avez la partie plus spectacle, plus événementielle, plus grand spectacle ou salon du livre ou autres, mais je laisserai le soin à ces Messieurs de vous l'expliquer en détail. On retrouve cette polyvalence dont parlait Daniel Rabat, avec la jonction de 2 entités qui peuvent fonctionner en synergie, dans un sens ou dans l'autre, sans aucun problème, grâce à une zone tampon au milieu qui réunit toutes les commodités et qui peut aussi fonctionner au quotidien mais aussi énergétiquement de façon séparée. Évidemment que la grande salle, si elle n'est pas utilisée du lundi au vendredi, elle ne sera ni chauffée ou en tout cas, elle sera sur des veilles thermiques et des veilles techniques et non pas sur des fonctionnements à plein régime. Par contre, la

partie ocre pourra fonctionner complètement indépendamment. Tout a été construit sur cette idée de polyvalence.

Juste une image, je ne sais pas trop comment on dit, mais je crois que c'est teasing voilà une petite image. Le groupement se présentera mieux que cette slide, mais vous l'avez, vous avez ici une partie, donc Vigier, Souvenir d'un futur, Archistudio, Odetec, dont les 3 premiers cotraitants et mandataires sont présents ce soir, et vous avez une partie des sous-traitants déjà déclarés ou cotraitants sur l'ensemble du listing. Alors, les atouts qui ont amené le jury à retenir cette offre, le prix, il y avait un vrai écart à l'issue du troisième dialogue compétitif, puis du quatrième tour, que nous on a appelé quatrième tour, qui était la remise d'offres finales. La polyvalence et les fonctionnalités qui étaient très respectées, donc un programme, un respect du programme qui était élevé comme 2 des 3 candidats. Une diversité importante des usages, je pense qu'ils vous parleront d'un espace qu'ils ont créé qui n'était pas prévu. Des performances énergétiques, des systèmes techniques efficaces et simples qui ont à la fois une finesse de pilotage et qui sont assez faciles à maintenir. Donc ça c'est le travail qu'a mené, je crois, notre AMO énergie lors des dialogues compétitifs avec ODETEC et LESS is MORE, il y a eu un vrai challenge, ils se sont challengés un peu. Une grande polyvalence des espaces conférences, une mezzanine plus terrasse qui crée un réceptif supplémentaire, et je pense que ça c'est attractif aussi, ça fait partie de l'attractivité. Une approche globale des extérieurs, avec un équilibre et de l'esthétique par rapport au quartier, il y a eu une vraie réflexion autour du quartier, notamment parce que le bâtiment que vous choisissez aujourd'hui à peu près comme tous, je vous ai dit, il fait 100 mètres de long, 35 mètres de large mais il fait 16 mètres de haut, donc il faut quand même qu'architecturalement il y ait une intégration au quartier. Des variantes scénographiques, je vous laisserai en parler, pour une accessibilité de tout ce qui est en hauteur dans la grande salle la plus simple et la plus facile. Et puis aussi, le jury a apprécié, mais c'est eux qui le diront, je pense mieux que moi, l'évolution de ce projet au cours du dialogue pour tout optimiser. J'en ai presque terminé, mais ce sont les éléments importants, les éléments financiers. On retrouve une offre avec la variante que l'on appelle la variante Vigier à 13 000 647, qui se compose d'une offre de base à 13 000 317 dont parlait tout à l'heure Daniel Rabat, la fameuse variante d'accessibilité de grils et faux grils sur l'ensemble de la partie spectacle, Monsieur Chinours nous expliquera en détails, le matériel scénique de base qui n'était pas dans la croix rouge tout à l'heure, le PSE numéro 1 à 729 000 €. Donc une tranche ferme conception réalisation qui est à 14 000 376, ça, c'est pour l'investissement.

Sur la partie vie du projet, sur les 10 ans, ce sont 921 000 € sur 10 ans. Et puis la CAB verra, enfin vous déciderez, vous verrez de quelle manière vous affermissiez ou pas cette tranche optionnelle, en fonction peut-être aussi des aides et en fonction aussi de l'évolution des réflexions autour du projet.

Alors les subventions, le Président et Monsieur Rabat les ont évoquées, vous les avez ici un peu plus en détails, mais ce qu'il faut retenir, c'est que ce sont 8 362 000 € de subventions, qui représentent aujourd'hui 62,80 % du projet. Monsieur Rabat vous a dit qu'avec l'inflation, le projet était passé de 11 300 000 à 13 400 000 à peu près, on est dans la marge d'inflation, donc notre économiste de la construction avait fait un travail plutôt juste en 2019, lors de son premier chiffrage. Alors, on était plutôt sur 70 % de subventions mais la base subventionnable a été calculée en 2020, parce que les premières subventions étaient demandées dès fin 2019 pour la DSIL 2020 sur la base de 11 300 000.

Alors maintenant, qu'est-ce qu'il va se passer ? La flèche représente la fin de la phase, donc le permis de démolir avec le dossier amiante, le désamiantage et la démolition de la salle Anatole France, ce sont des choses qui seront terminées pour fin juillet 2023. L'étude APD, le permis de construire, le dossier pro et dossier exé, ce sera terminé

novembre 2023. Alors, le permis de construire sera là avant, je vous ai fait des grandes phases, eux ils vont vous donner quelques petits détails. Les travaux préparatoires se mèneront à peu près en même temps dès lors que la Salle Anatole France sera détruite et que la période de congé sera passée, septembre, octobre, novembre, on verra apparaître des travaux préparatoires qui seront terminés, eux aussi, en novembre 2023. Puis les travaux de construction seront terminés. Quand je dis construction, c'est le chantier sera terminé, au sens visible extérieur du terme en mars 2025, puis la commission de sécurité, le commissionnement, la levée des réserves et la réception des travaux, 3-4 mois c'est finalement peu pour ce type de bâtiment, ça sera pour juin 2025. Voilà, moi j'en ai terminé Président.

M. Le Président : Très bien Nicolas, on va continuer et passer la parole à ces Messieurs, pour ne pas faire d'interruption.

M. Frouin : Bonsoir à tous. Déjà merci. Merci Président, merci à la Communauté d'Agglo parce que c'est audacieux de vouloir faire ça à Bergerac, c'était utile, mais c'est audacieux, et de nous permettre, nous, en tant qu'entreprise locale, de concourir sur ces projets-là, c'est aussi super. On a, avec mon équipe, c'est une histoire, maintenant ça fait plus de 16 mois qu'on travaille sur ce dossier et c'est un vrai travail d'équipe. Vous savez comme j'aime le sport pour ceux qui me connaissent, c'est un vrai travail d'équipe que l'on a mené, c'est une super aventure et on est satisfaits et heureux que vous nous ayez permis de participer à ce concours, et maintenant heureux et satisfaits d'avoir gagné et de vous montrer ce que l'on est capables de faire et de sortir.

Je vais vous présenter rapidement l'ensemble des entreprises. Je suis Sébastien Frouin, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis le président du groupe Vigier. Le groupe Vigier, c'est un groupe local puisque le siège est à Périgueux. L'entreprise phare est à Gardonne, le maire est là. Je suis arrivé là il y a 21 ans donc j'habite Bergerac, je suis arrivé là il y a 21 ans pour reprendre cette structure. Aujourd'hui, l'ensemble du groupe c'est 240 salariés, 200 en Dordogne, une quarantaine en Charente-Maritime, avec 2 sociétés spécialisées dans la construction. On a fait, notamment on a parlé longuement du Palio, c'est une des réalisations que l'on a faite, donc on est capables. Il y a des entreprises ici locales, des petites PME capables de construire des beaux projets sur le territoire et je suis heureux, avec l'équipe, que vous ayez choisi une entreprise qui puisse vous montrer toutes les capacités qu'ont les petits territoires pour sortir des beaux projets. Avec nous dans cette équipe, nous avons, vous allez vous présenter, ce sera peut-être un peu plus simple. Chacun va pouvoir se présenter.

M. Chinours : Oui, bonsoir, Bernard Chinours, je suis architecte de l'agence Souvenir d'un Futur. Pour la petite histoire, je suis l'architecte du Palio, que j'ai réalisé bientôt il y a 15 ans maintenant. Avec cette expérience, je suis allé construire à Angers une salle un peu plus importante également, donc l'Aréna Loire, de spectacles. Riche de ces expériences, j'ai été enthousiasmé pour participer à votre projet et j'amènerai tout mon savoir et ma compétence pour mener à mieux ce beau projet.

M. Gubala : Je suis Christophe Gubala, architecte urbaniste, je représente l'Agence Archi Studio qui est implantée à Sigoulès.

M. Darbilly : Bonsoir, je m'appelle Yann Darbilly, je suis le fondateur dirigeant d'ODETEC. Nous sommes un bureau d'études d'ingénierie implanté à Périgueux, Bergerac, Bordeaux et Brive. On est 42 collaborateurs avec l'ensemble des ingénieries sur le territoire.

M. Frouin : Donc la présentation du groupement, une petite présentation rapide mais importante parce que depuis le début, on a voulu baser notre offre et répondre avec des entreprises locales. Ce n'est pas forcément qu'on y tenait, enfin si, on y tenait spécialement, mais on est habitués souvent en tant que sous-traitant à travailler aussi pour des gros groupes nationaux. Et on sait comment ça se passe souvent, on essaie de

rentrer dans un prix et après on se chamaille tous pour essayer d'aller récupérer une part du gâteau et en général ce n'est pas vraiment l'entreprise qui y gagne, les petits sous-traitants n'y gagnent pas trop, ce sont plutôt les gros groupes qui y gagnent. Donc on a nous décidé de faire le chemin inverse, c'est Yann au départ qui me dit « ça serait sympa qu'on aille tenter cette opération », on a dit ok mais on va déjà afficher l'ensemble de nos sous-traitants et les faire travailler avec nous sur le projet, sur la remise de prix. C'est ce qui nous a permis d'aller assez loin dans notre projet avec déjà des entreprises partenaires. Donc, comme vous pouvez le voir, beaucoup d'entreprises que vous connaissez autour du territoire, c'est 86 % de PME-TPE qui vont travailler sur ce projet et 95 % sont situées en Dordogne. Je crois que c'est pour ça que je dis aussi, c'est beau et audacieux de partir sur des beaux projets comme ça, parce ça nous permet de créer du lien. L'économie qui va être dépensée, va recirculer sur le territoire et je crois que c'est bien pour nous et pour vous.

M. Gubala : On va commencer par vous présenter le projet à partir d'un zoom assez éloigné, c'est-à-dire la manière dont il s'est inséré sur le territoire. Vous connaissez tous les lieux, c'est l'extrémité de la plaine de Picquecailloux qui se termine aujourd'hui avec la salle Anatole France. Et c'est finalement un grand élément du territoire communautaire qui vient rentrer cette grande coulée verte, qui vient pénétrer dans la ville de Bergerac et qui malheureusement, aujourd'hui, présente une image un petit peu vieillissante d'une salle qui est en bout de course, mais aussi des aménagements publics qui ont pris un petit coup de vieux et qui font que ce territoire, qui est vraiment l'extrémité d'un grand espace naturel, ne se perçoit pas comme tel puisqu'on a des parkings goudronnés, on a plutôt des bâtiments. L'intérêt de ce projet, en répondant à la fois à la problématique fonctionnelle qui est celle du programme c'est-à-dire Centre Événementiel, c'est aussi d'apporter une réponse à d'autres problématiques d'insertion urbaine, en intégrant dans le projet une réflexion plus globale sur la manière de faire entrer et d'accompagner l'arrivée de la voie verte dans la ville, elle traverse la plaine de Picquecailloux et entre à cet endroit-là dans le territoire urbain de Bergerac pour se retrouver ensuite sur les quais ; mais aussi de faire en sorte que la nature rentre réellement dans la ville et qu'on signale ce grand élément naturel, ce grand élément de paysage qui est très attractif. Et pour cela, le bâtiment vient se positionner sur le site en prenant un petit peu de recul, on va voir aussi tout à l'heure que cet effet de recul est justifié par une volonté de respecter l'échelle environnante des bâtiments du quartier. Mais dans un premier temps, l'idée c'est de faire en sorte qu'on présente et on fasse rentrer la nature dans la ville.

Ce que l'on voit aussi, c'est que ce bâtiment, qui est un bâtiment d'une échelle assez importante, va venir se positionner en essayant de tisser des liens respectueux avec son environnement. Le quartier autour du stade Anatole-France et l'entrée de la plaine de Picquecailloux est un quartier qui a une vocation et une échelle pavillonnaire, donc il y a pas mal de maisons individuelles, des petites maisons de ville, quelques petits bâtiments d'habitation collective, et la manière dont on a dessiné et conçu le projet dans sa volumétrie vient se positionner en respectant cet environnement et en n'imposant pas une échelle qui est quand même assez importante et qui est celle de la salle de spectacle. Tout à l'heure, on a parlé d'une partie du bâtiment qui flirte avec les 16 mètres de haut, c'est le gabarit de la grande salle de spectacle et, vous allez le voir sur les images, mais là, on le voit aussi, la salle de spectacle se trouve plutôt sur la droite du bâtiment et vous voyez, elle s'est mise en retrait par rapport au quartier pavillonnaire, pour que le premier plan du bâtiment donne une image qui est à l'échelle de la ville. On le verra plus tard sur les vues de perspectives et sur les rendus de façade. Le fait de se mettre en retrait aussi va permettre de faire entrer la nature dans la ville et donc la première image que l'on va voir, c'est un bâtiment inséré dans un environnement naturel, ce qui est finalement une manière aussi d'adoucir cette présence de cet équipement dans la ville. Et l'objectif c'est

de créer ce qu'on appelle aujourd'hui des micro forêts, des forêts urbaines, donc un paysage naturel qui va participer à la mise en place d'un paysage qui participe aussi au confort d'été dans la ville, c'est-à-dire ce qu'on appelle des îlots de fraîcheur.

M. Chinours : Pour cela, on s'est largement inspirés d'un botaniste japonais, Miyawaki, qui a essayé de recréer des forêts urbaines avec des écosystèmes qui se développent le plus rapidement possible en prenant en compte des essences indigènes. Et tout cela, pour pouvoir raccrocher en définitive à la coulée verte et aux paysages et à la nature ce fameux bâtiment. Aujourd'hui, on ne peut plus présenter des grandes surfaces noires revêtues d'enrobés par rapport aux îlots de chaleur, par rapport à tout ce genre de choses, mais nous serons dans une ambiance très végétalisée avec également des graminées, des mauvaises herbes, tout un écosystème qui permettra une biodiversité riche, diverse et variée, à s'installer très rapidement à la porte de la ville de Bergerac.

M. Gubala : Cette image-là permet de terminer ce discours sur la manière dont la nature va effectivement être exploitée, en tout cas mise en valeur dans le cadre du projet. On verra vraiment autour de ce bâtiment des aménagements qui font place au paysage, des formes adoucies au niveau des tracés. Vous avez peut-être pu voir sur le plan de masse présenté tout à l'heure que l'on essaie de sortir absolument de la rigidité des aménagements actuels des parkings en rangs d'oignons où finalement, nous n'avons que du bitume et des lignes droites de voitures. Les places de parking que l'on va proposer à l'arrière du bâtiment, donc pour amorcer l'entrée dans la plaine de Picquecailloux, vont présenter des tracés qui permettent de dégager des espaces verts, des espaces d'infiltration des eaux pluviales, mais aussi avec des surfaces pour les stationnements des véhicules qui ne seront pas forcément en bitume, qui ne seront pas en bitume et qui seront traitées avec un système absorbant et qui va permettre à la végétation de servir de support, ce qu'on appelle un système éco végétal qui est un système qui pourrait s'apparenter, à ceux qui connaissent le terme, aux dalles gazon à des choses de ce type-là.

Ce que l'on voit sur cette diapositive, c'est ce qu'a commencé à présenter Nicolas Boyer tout à l'heure, c'est le zonage qu'il nous a été demandé de présenter pour mettre en place le phasage entre la tranche ferme, c'est-à-dire l'équipement lui-même et ses abords immédiats, c'est-à-dire le nécessaire pour le fonctionnement de départ de l'équipement et puis ensuite, la tranche optionnelle qui prend place sur les 11 000 m² restants de la parcelle et qui sont les aménagements complémentaires. Effectivement, nous savons que dans les phases suivantes, on va essayer de refaire bouger un petit peu ce périmètre à surface constante et à niveau constant.

M. Darbilly : Pour ceux qui ont pu voir l'évolution du dossier, effectivement, je reviens sur ça, j'en profite pour en parler, le dialogue compétitif que la Communauté avait décidé de mettre en place, ce n'est pas une méthode assez commune pour répondre à un appel d'offres, mais ça nous a permis tous, je pense, nous et les autres équipes, d'évoluer et de faire mûrir notre projet sur les 16 mois. Effectivement, ensemble, on a pu pendant 16 mois faire évoluer notre projet et notamment ça, ces parkings, tous ces réaménagements ont évolué durant tout ce dialogue.

M. Chinours : L'architecture avant tout est un travail, je pense sur un concept et un lieu. Le lieu, on se trouve en proue d'un espace végétal, on est à la porte entre le végétal et le minéral, entre la nature et la ville. Alors ce bâtiment, on a voulu qu'il soit une hybridation entre l'architecture et la nature. C'est pour cela, en définitive, que l'on a imaginé de construire ce bâtiment avec des éléments qui prennent naissance auprès d'arbres. Donc tous les éléments de structures périphériques extérieurs, ce seront des poteaux en forme d'arbres, réalisés en métal, surmontés sur la partie intermédiaire par une résille métallique qui évoquera en définitive les branchages et qui restituera, en fonction de la lumière du moment de la journée, des ambiances qui pourront être assez

proches de ce que l'on peut ressentir quand on se retrouve dans un sous-bois, avec les branchages, les feuillages, le tamisage de la lumière, les ombres, enfin tout ce genre de perception que l'on a quand on est dans un sous-bois ou dans un milieu naturel tel que vous pouvez le vivre à Bergerac.

Egalement ce qui a été important pour nous a été de donner une échelle à ce bâtiment-là. Je ne sais pas si vous imaginez, mais 16 mètres de hauteur ça correspond à un bâtiment relativement important, et un bâtiment ne peut pas cacher ou complètement anéantir l'urbanisme qui se trouve à proximité. Donc là on est sur des tissus avec du pavillon, des immeubles de hauteurs différentes et tout ce genre de choses. Alors, ce que l'on a imaginé, c'est de créer en définitive pour notre bâtiment trois échelles de lecture, qui se caractérisent par un premier niveau avec les troncs d'arbres qui vont abriter les salles de conférence et toutes les parties annexes de la salle, les caterings tout ce genre de choses qui eux vont rester à l'échelle des petits pavillons qui sont en périphérie. La résille des arbres qui conviendra à habiller la partie intermédiaire de la grande salle, elle, va rester à une échelle des immeubles qui sont autour et de la végétation. Et la 3^e échelle, ça sera une échelle beaucoup plus lointaine qui, elle, sera vraiment à la dimension du paysage quand on prend du recul et des vues lointaines de la forêt de tout ce genre de choses. Et plus particulièrement pour essayer d'effacer en définitive cet effet de masse, la dernière échelle de ce bâtiment-là sera réalisée avec un produit sur lequel la lumière va se réfléchir et va le rendre évanescant, de façon à pouvoir le raccrocher au ciel et pour ainsi dire, détruire un peu la lecture de ce volume et de le rendre beaucoup plus sensible et moins prégnant. Alors, les matériaux que l'on va travailler, j'ai parlé de métal qui va être travaillé couleur bois, des résilles métalliques qui vont être laquées et la partie haute de la salle correspond à des laquages irisés. Et tout cela dans une logique d'avoir des matériaux qui soient relativement pérennes et qui ne demandent pas d'entretien.

Les seules parties qui seront relativement naturelles sont les parties des salles de conférence qui seront habillées, elles, en bois prétraité et grisé, mais relativement abritées par des auvents et tout ce genre de choses, pas exposées aux intempéries. Pour avoir une image d'un bâtiment qui puisse vieillir dans les années futures sans prendre trop de rides et d'avoir un aspect déjà anéanti par un vieillissement prématuré.

M. Gubala : En termes de fonctionnement, l'objectif était vraiment de garantir à cette salle un fonctionnement le plus polyvalent possible, le plus flexible. La conception de ce bâtiment permet d'abord ce mode de fonctionnement, il a vraiment cette capacité-là, et le fonctionnement du Centre Événementiel commence dès l'extérieur, c'est-à-dire dès le parvis. L'objectif était de faire en sorte qu'il existe, en complément des espaces construits dans ce bâtiment, un espace extérieur qui va permettre à la fois d'organiser des réunions, des regroupements et de faire déborder aussi certaines activités sur l'extérieur. Ce que l'on doit savoir, c'est que le traitement du tronçon des allées Videau, qui vont être le point d'entrée du Centre Événementiel, a été conçu de manière à ce que l'on puisse développer face à l'entrée, face au hall, des espaces couverts généreux, c'est-à-dire qui permettront de gérer une attente notamment, imaginons un concert, un regroupement, un salon, quelque chose qui va attirer beaucoup de gens, de pouvoir les faire patienter et attendre à l'abri dans des conditions confortables. Mais en même temps, ces espaces couverts pourront aussi peut-être servir à faire déborder des activités vers l'extérieur et pourquoi pas jusque sur les espaces publics des allées Videau qui sont piétonnables. C'est-à-dire que dans le fonctionnement de ce site, on peut continuer à desservir les parkings qui sont à l'extérieur du bâtiment, de l'autre côté, côté entre le bâtiment du Centre Événementiel et l'ancienne piscine, par la rue Pablo Picasso et piétonniser pour un besoin spécifique, le parvis sur toute la longueur de façade du bâtiment. Ce qui apparaît ici avec le point vert, cerclé avec un vert plus foncé, c'est cette capacité de focaliser l'entrée du

bâtiment et de le marquer par la présence de l'auvent et du grand parvis qui vient prolonger l'extérieur du Centre Événementiel.

À partir de cet espace, nous allons être invités à rentrer dans le bâtiment et la partie centrale, qui fonctionne comme une grande rue, une avenue centrale, va permettre de gérer sous forme d'un hall d'entrée toute l'accessibilité aux espaces de réception. Vous voyez sur le fléchage des différents flux, les circulations qui vont être organisées à l'intérieur du bâtiment. Un flux rouge vers la salle de spectacle, un flux bleu vers le pôle réunion et conférence, avec vraiment 2 côtés, j'allais dire 2 salles, 2 ambiances, c'est-à-dire 2 espaces très particuliers avec des spécificités et qui vont pouvoir fonctionner de concert ou séparément. Ce que l'on voit sur la partie orange, c'est la partie pôle réunion et conférence, qui regroupe les différentes salles avec différentes jauges et des espaces fractionnables et divisibles. Et puis un espace un peu plus complexe, on le voit avec les différentes fonctions qui apparaissent avec des couleurs différentes, c'est la grande salle de spectacle dont nous avons fait apparaître en bleu la partie qui va accueillir le public, donc un parterre, une salle à plat, les gradins dont une partie qui est fixe et une autre partie qui est amovible, donc on retrouve un peu un fonctionnement à plus grande échelle de ce qu'on connaît ici et qui va permettre d'adapter la salle à différents usages ; un espace scénique en fond de salle et puis tout autour, les espaces techniques et fonctionnels nécessaires au bon fonctionnement de la salle.

Alors ce qu'il faut peut-être noter, c'est tout à fait à droite, le système, et ça, on va le développer plus tard, d'une tour d'accès au grill, le grill technique qui permet de faire fonctionner une scène avec à la fois un monte-charge, un escalier, et ça, on va vous expliquer plus tard, Bernard va préciser cet élément, c'est un élément très très important en termes de flexibilité et de fonctionnalité de la salle et de son attractivité scénique. C'est vraiment primordial. Et donc le hall d'entrée va fonctionner comme une Agora, c'est un grand espace central. Vous voyez, on commence à lire la présence de plusieurs niveaux dans ce volume. C'est là où on a effectivement proposé un espace complémentaire à ce que demandait le programme, mais qui nous a paru vraiment très, très important parce que ça permet d'enrichir encore et de rendre encore plus attractif ce lieu, puisqu'on connaît bien la manière dont fonctionnent les grands événements, notamment des congrès, des réunions, des spectacles. Et on sait très bien que l'aspect convivial de ces événements en général est très important pour l'attractivité. Vous voyez en bas de l'image toute la partie fonctionnelle, c'est-à-dire le hall d'entrée, les vestiaires, la billetterie, les accès vers les salles, on va dire ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de ce genre de lieu. Et puis lorsqu'on va monter l'escalier, on va se retrouver sur une mezzanine qui va être un lieu complémentaire, un lieu qui permet des animations supplémentaires, un lieu convivial qui va permettre de faire déborder les usages vers par exemple un principe de cocktail, de réunion qui se prolonge de manière un peu plus festive, plus conviviale, et qui va pouvoir, puisque quand même il fait plutôt beau dans notre région, de déborder sur une terrasse extérieure qui regardera plein ouest et qui permettra d'habiter le toit de ce bâtiment. L'objectif c'était d'optimiser et de maximiser l'utilisation de ce bâtiment en apportant cet élément qui nous a paru important pour le rendre attractif.

Le point suivant, qui est le pôle réunion et conférence, a été conçu, là encore, à la demande du maître d'ouvrage, de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, comme un lieu d'animation qui se devait être excessivement flexible. C'est-à-dire avec des salles à géométrie variable, donc deux salles de petite jauge qui elles sont fixes par leur fonctionnement, une salle de moyenne jauge qui est divisible en deux pour retrouver finalement des salles équivalentes aux petites salles et puis une grande salle divisible en trois qui permet sur 300 m² d'organiser des réunions de grandes jauges, de grandes tailles. On peut par exemple organiser un Conseil Communautaire, donc là il y a un outil qui va être assez intéressant pour cela et l'image qu'on a voulu vous présenter, c'est la

configuration de la grande salle en mode par exemple, là, conférence ou Conseil Communautaire. Vous voyez bien la configuration, avec tous les outils numériques de projection, un éclairage confortable, une ouverture sur l'extérieur qui se maîtrise après par des systèmes d'obturation mais qui permet d'être dans une grande salle mais en même temps de bénéficier d'un large éclairage naturel. Dans ce cas-là, on est côté nord, et ça veut dire qu'on bénéficie d'une très très belle lumière sans les inconvénients, les apports solaires qu'on pourrait avoir sur une mauvaise orientation. Tout ça a été réfléchi pour que le bâtiment soit le plus efficace de ce point de vue-là, le plus confortable et encore une fois, le plus esthétique et le plus attractif et le plus flexible possible.

Le 2^{ème} grand pôle de cet équipement, c'est le pôle spectacles et congrès, et là, on revient dans la grande salle, qui elle aussi de son côté devait être une salle modulable et polyvalente et que l'on a présentée, puisque c'était quand même un élément important de programme dans cette configuration, c'est la configuration spectacle qui apparaît ici sur les images qui ont été présentées pour le concours. Mais ce qu'il faut savoir, on va vous montrer les différentes possibilités d'utilisation de la salle, c'est que pour nous, cette salle ne pouvait pas se limiter à une simple salle de spectacle parce que, forcément, ce n'est peut-être pas ça qui va être l'utilisation la plus dense des lieux, on a souhaité que cette salle puisse servir à beaucoup plus d'usages et être beaucoup plus flexible et pouvoir servir à la vie associative, à des congrès, des séminaires, différents types d'animation, des animations sportives également, et c'est la flexibilité de la conception de cette salle qui le permet. Il nous a vraiment semblé important de faire en sorte que là, on puisse maximiser l'utilisation de la salle. On a un bel équipement, on a un équipement qui va être confortable, magnifique, très attractif et il faut qu'il puisse donner envie aux tourneurs mais aussi à d'autres types d'associations et de structures de venir utiliser cette salle.

M. Chinours : Alors pour parler de cette salle, elle est absolument modulable, c'est-à-dire qu'on peut avoir différentes jauges. Pour rappeler, nous avons 499 places en partie haute avec des gradins fixes et à peu près 600 places sur une tribune mobile qui peut se replier et s'encastrer. Une fois encastrée, elle ne sera pas saillante dans la pièce et elle laissera un grand parterre. La modularité de ces grands espaces s'est ni plus ni moins inspirée des principes des Zénith qui peuvent faire des jauges à 1 000 places jusqu'à 6 000 places, avec des partitions qui sont réalisées avec des rideaux. Et c'est là où l'on va en venir. Un espace comme ça ne peut fonctionner que s'il a un niveau technique que l'on appelle grill. Alors, ce grill, ni plus ni moins n'est qu'en définitive une surface à 12 mètres de haut au-dessus de la salle, réalisé donc en métal avec des chemins de moufles ; les chemins de moufles ce sont des éléments sur lesquels on va venir accrocher tous les éléments nécessaires pour le scénique. Je vais vous expliquer après comment fonctionne le système d'accrochage, mais on va y accrocher le scénique, on va y accrocher les rideaux de partition, on peut y accrocher lors de show, imaginez à Bergerac un concessionnaire veut présenter sa dernière voiture, donc il peut l'accrocher à cet élément-là, la lever, et faire une mise en valeur et inviter tous les concessionnaires de la Dordogne pour présenter le dernier modèle. Pourquoi pas ? Voilà donc l'utilisation d'un grill. Pour cela, bien sûr, il y a des gens qui accèdent à ce niveau pour pouvoir permettre les accroches. Donc il y a un ascenseur bien sûr et un escalier. On arrive sur un platelage et de là, on peut permettre avec des élingues d'aller chercher, ce que l'on voit complètement sur cette photo, donc toutes les structures techniques. À partir de là, les moteurs étant en bas, on assemble entièrement toute la scénographie au sol et après elle est levée au niveau du plafond et, par des systèmes de télécommande, on règle tous les projecteurs depuis le bas. Ça veut dire qu'il n'y a plus besoin d'aucune nacelle, d'aucun autre matériel, tout se fait depuis le bas et se lève complètement. Pour vous donner un ordre d'idée, un grill dans une salle, alors votre salle va avoir une capacité de

2 500 personnes, pour vous donner un ordre d'idée, la jauge identique au Palio est de 7 000 personnes. Mais en contrepartie, une personne qui va venir pour un spectacle de 2 500 personnes peut avoir en termes d'équipement scénique des choses qui sont identiques à un gros spectacle. C'est-à-dire que le moindre petit spectacle maintenant à peu près, c'est 20 tonnes de matériel qu'on accroche à un plafond. C'est pour cela que nous le grill on l'a conçu pour pouvoir accrocher 10 tonnes par ferme, on est sur une capacité d'accroche de 30 tonnes sur cette salle, en sachant que d'année en année, la masse du matériel scénique devient de plus en plus lourde. Et là dernièrement, avec l'apparition des LED, on s'est rendu compte que les masses augmentaient, ce sont des choses qui sont de plus en plus lourdes et les puissances électriques également demandées sont de plus en plus fortes pour pouvoir faire fonctionner. Si on construit aujourd'hui une salle, il ne faut pas que dans 10 ans elle soit caduque parce qu'on n'a pas anticipé ce genre de choses. Donc là, vous avez une marge de sécurité pour la faire fonctionner.

Là sur la diapo que vous voyez, je me suis amusé à vous mettre tout simplement la scénographie du spectacle de Kendji. Ce sont 20 tonnes de matériel réparties à cour et à jardin avec le son et puis après, tout ce qui est éclairage, mur LED et tout ce genre de choses. Voilà 4 et 4 à cour et à jardin pour le son, vous imaginez ce sont 4 tonnes de chaque côté, il y a déjà 8 tonnes d'enceintes acoustiques pour un spectacle.

Alors également ce qu'on a prévu, c'est que cette salle, elle a une capacité de 2 500 personnes, il y aura donc une estrade, une scène de 24 par 14 et la particularité de cette scène c'est que c'est une scène mobile, elle est sur roulettes, et elle permettra de pouvoir s'avancer et de créer des jauges différentes avec des spectacles de plus petite capacité. Donc il y aura plusieurs salles dans la salle. Et là on vous a illustré, en définitive, toutes les possibilités de configurations, parce que vous avez le spectacle, le spectacle il peut être tout assis, il peut être assis debout, il peut être tout debout, il peut y avoir de la conférence, mais il peut y avoir également du sport, en ce genre de lieu vous pouvez faire du sport frontal, vous pouvez faire compétition de boxe, vous pouvez faire de l'escrime, vous pouvez faire du judo par exemple ; de l'exposition bien sûr, parce qu'une salle d'exposition donc là vous pouvez faire de l'affichage, de l'accrochage, de la mise en valeur comme vous le souhaitez ; du défilé de mode, on peut imaginer plein, plein de possibilités. L'équipement scénique permettra de pouvoir venir compléter avec tous les éléments nécessaires de son et lumière par le biais de l'accroche qui est prévue.

M. Darbilly : Cette salle, vous l'avez voulu avec un niveau environnemental élevé, ce qui est tout à fait logique et dans l'air du temps. Et l'équipe a répondu au challenge. Aujourd'hui, tous nos calculs de coût carbone de cette salle représentent à peu près 780 tonnes de CO₂ par m².

Pour vous donner quelques exemples, on a fait récemment une école sur Bordeaux et on est à 1 100 kilos par équivalent de CO₂ par m² ; des immeubles de bureaux on est à 800 à peu près, donc il y a vraiment un travail qui a été fait. On a fait un travail qui a été aussi un choix de durabilité parce que cette salle, elle est construite pour durer, un équipement construit pour 40 - 50 ans, donc il faut utiliser aussi le bon matériau au bon endroit et ne pas être aussi un ayatollah de l'environnement et du poids carbone. Il a fallu faire un certain nombre de compromis pour avoir une notion de durabilité en partie basse, les parties accessibles, qui peuvent être soumises à des publics sur un parvis urbain, aller mettre des matériaux un peu tendres ou un peu poreux risquent d'être dégradés dans le temps. Donc on a privilégié du béton sur la partie basse du socle de la grande salle. Par contre, à l'étage, comme l'a dit Bernard Chinours, le métal qui peut être plus soumis aux chocs, il est en hauteur donc il ne craint rien, et ainsi de suite. Tous les matériaux à l'intérieur de la salle ont aussi été traités pour être vraiment utilisés avec un public important au quotidien. On a aussi utilisé sur la partie salle de conférence, qui est

la partie qui va vraiment être le moteur de cet équipement, un bardage bois pour l'ancrage et c'est le rapport au parvis, et il y a aussi la laine de bois qui sera mise à l'intérieur de toute cette partie. Il y aura des plafonds qui sont aussi en fibre de bois et à l'intérieur de la salle, comme vous l'avez vu, la grande salle qui peut accueillir le Conseil Communautaire avec à l'intérieur un traitement acoustique en bois.

En termes de technique, je ne vais pas trop rentrer dans le détail, mais cette salle, comme l'a dit Nicolas Boyer, a été conçue vraiment pour fonctionner indépendamment, que la grande salle puisse être indépendante du reste du fonctionnement du quotidien. Donc il y a vraiment 2 systèmes de chauffage et de rafraîchissement qui sont prévus pour et chauffer et rafraîchir la grande salle et chauffer et rafraîchir chaque salle indépendante.

M. Chinours : Je voudrais juste rajouter qu'au niveau de la grande salle, il faut rappeler que la réussite d'une salle comme ça, c'est la visibilité par rapport aux spectacles ou aux événements. Confort donc de visibilité, et le confort acoustique, et il faut savoir en définitive que le confort acoustique se décompose en deux parties, il y a l'acoustique, la pollution par rapport à l'environnement que l'on va créer avec le bruit qu'on va émettre, mais après par rapport à la musique amplifiée, il va y avoir l'audibilité de ce que l'on va entendre à l'intérieur. Pour créer ce genre de chose, on est obligés de travailler avec des laines minérales et des sandwichs de masse et de laine relativement importants, que ce genre d'espace sera pratiquement autonome au niveau du chauffage. C'est-à-dire qu'en plein hiver, si vous ne faites pas fonctionner cette salle, vous n'aurez pas besoin de la chauffer. Elle aura un niveau d'isolation conséquent et, ce qui est relativement appréciable, y compris pour l'été par rapport au confort, par rapport à la chaleur.

M. Darbilly : Cette salle, elle a quand même la possibilité d'être rafraîchie, ça sera après l'exploitant de la salle qui souhaitera oui ou non mettre en route ce rafraîchissement. C'est le système de chauffage très utilisé dans les grandes salles, des gaines qui sont à l'intérieur de la charpente et qui permettent de chauffer et de rafraîchir les locaux et de ventiler, bien sûr. Par contre, les salles de séminaire, on retrouve des équipements beaucoup plus traditionnels, avec une indépendance possible énergétique entre chaque salle. Il serait une hérésie énergétique d'aller chauffer l'ensemble du système de conférence s'il y a le club BNI ou un autre qui n'utilise que cette salle, ça ne sert à rien de chauffer l'ensemble des autres salles. Donc il y aura une gestion technique centralisée qui permettra vraiment d'avoir un planning d'occupation des différents locaux. Cette salle, comme on l'a dit, il y a une source de panneaux photovoltaïques en toiture, c'est ce qui est les petits carrés bleus, ces petits carrés bleus permettent de compenser tous les usages. Les usages, c'est quoi ? Ce sont les petits caissons de ventilation, les LED des différents équipements, c'est l'énergie des petits frigos, c'est tout ça qui permet d'utiliser ce qu'on appelle le talon bas, les blocs de secours, ce genre de choses. On a prévu sur cette salle de récupérer les eaux de cette toiture et, plutôt que d'aller mettre de l'eau potable dans des toilettes ou dans des urinoirs, de le réinjecter à l'intérieur de ce réseau parce que quand on a un spectacle avec une jauge de 2 000 personnes, l'entracte, ça peut avoir des gros débits d'eau. On a pris aussi cette eau afin de pouvoir arroser les plantations extérieures.

En termes de quelques chiffres, ça va être des ordres de grandeur et avec les scénarios d'utilisation aujourd'hui qui ont été définis, mais on est dans des coûts d'exploitation faibles parce qu'il y a une telle isolation acoustique, l'isolation thermique est très importante et il y a peu de déperdition dans ce type d'équipement. Ce qu'on voit, c'est la grosse part, c'est la climatisation, le rafraîchissement de cette salle et encore, si on décide de le mettre en route, en fonction de la programmation. En plein hiver, on ne va pas mettre la clim en route mais par contre, il y aura du dégagement de chaleur, donc là on ventilera avec l'air frais extérieur pour rafraîchir gratuitement l'équipement.

M. Chinours : Également en termes de construction, on s'oriente de plus en plus à réutiliser des matériaux qui sont sur site. Donc une partie de la démolition de l'ancienne salle va être revalorisée pour faire des remblais. La charpente lamellée collée va être réexploitée pour refaire des structures, des locaux périphériques et toutes les laines de roches qui se trouvent sous les étanchéités actuelles vont être démontées et vont être recyclées pour régénérer de nouvelles laines. Des appareils sanitaires seront également réutilisés, donc on commence à être sensibles et à s'ouvrir à la réutilisation et de ne pas être dans une société où on jette systématiquement à la déchetterie.

M. Frouin : En termes de planning et d'organisation du chantier, Nicolas Boyer vous l'a précisé un petit peu, mais l'idée c'est d'obtenir le permis de construire au mois de novembre pour pouvoir et en même temps en profiter pour faire toutes les démolitions et les travaux préparatoires, pour rendre le bâtiment à la réception, juin 2025. Ce qui est un délai convenable pour réaliser une salle de cette ampleur. Le permis de démolir, dès qu'on a le feu vert, on le lance ; nous pouvons faire ça, on va dire sur une quinzaine de jours, qui va permettre très rapidement de voir les travaux démarrer.

Pour l'organisation du chantier, puisque c'est un secteur qu'on connaît bien, notamment le dimanche, quand on va voir les matchs de rugby, il faudra bien sûr préparer toute une zone de chantier, donc on vous a mis le périmètre qui va être complètement sécurisé pour la phase travaux, avec la partie grue, la partie aménagement et la partie cabanement de chantier, pour laisser durant ces deux années de fonctionnement, ces deux saisons de fonctionnement avec des parkings à l'arrière, donc on ne prendra pas tout l'espace bien entendu, on va prendre les 2/3 de l'espace.

Les points forts de notre dossier, on va essayer de vous les expliquer. Effectivement, on a essayé d'optimiser au maximum le prix bien entendu, on a essayé de rajouter un peu de polyvalence par rapport au programme et c'est vrai que c'est un choix qu'on a fait dès le début d'utiliser cet espace qui était à mi-hauteur pour pouvoir faire cette terrasse, qui est à la fois une terrasse intérieure pour l'hiver, mais une terrasse qui donne aussi sur l'extérieur, qui permet de donner un lieu, je dirais un after pour après vos réunions ou après les concerts, donner un lieu de vie supplémentaire à cette salle. Intégration dans l'environnement, ça les architectes y ont vraiment tenu pour éviter d'avoir cette grosse masse en avant comme elle était, mais de la mettre plus centrale sur le terrain, avec tout autour des bâtiments un petit peu plus bas. La polyvalence, on en a parlé. Les performances techniques et énergétiques, on n'a pas cherché à faire quelque chose de très très très compliqué sur une salle qui ne va pas être pas être utilisée à 100 %, mais on a essayé de faire les bons produits bien adaptés pour optimiser au maximum l'entretien sur les 10 années. Parce que sur un projet comme ça, le Président en a parlé, Nicolas aussi, il y a aussi notre engagement sur les 10 prochaines années de l'entretien de cette salle. Donc on a essayé de réfléchir à la fois une conception esthétique mais aussi une conception utile et optimisée au maximum. La facilité de maintenance effectivement.

Merci de votre attention, on est là pour répondre à toutes vos questions si vous en avez.

M. le Président : Merci Messieurs de cette présentation. Je crois qu'on y voit un peu plus clair sur la nature et sur l'organisation spatiale, mais aussi des performances de ce projet. Vous avez la parole si vous souhaitez poser des questions, n'hésitez pas.

Mme Andrieux-Courbin : Bonsoir Messieurs, bonsoir Président. Tout d'abord, je vous remercie de cette présentation. Je voulais remercier Monsieur Boyer qui a fait preuve de beaucoup de pédagogie et vous remercier aussi, Messieurs, pour tous ces plans détaillés sur ce que sera ce futur centre.

Alors moi je me pose une question, c'est par rapport, Président, aux riverains. Est-ce que vous envisagez dans un futur proche ou lointain la présentation de votre projet, de ce beau projet aux riverains ?

Et ensuite, la seconde question porte sur les espaces verts. Alors je n'ai pas très bien compris entre la zone rouge, la zone ocre. Je pense avoir vu à peu près la zone rouge, ce qui sera fait, ce qui sera livré, et la zone ocre, ce qui sera fait dans un peut-être deuxième temps. Et quel sera ce deuxième temps ?

M. le Président : Oui, des questions essentielles. La première sur justement le plan de communication et comment on va pouvoir informer les citoyens de ce qui va se dérouler et leur expliquer un petit peu les raisons des délais. Pourquoi des phases différentes et des réflexions, et en effet, il va falloir s'emparer de cette question de la communication et de l'opinion. Donc ça c'est vraiment quelque chose qui va nous occuper, là, dans les jours qui viennent, et on essaiera de partager ce plan de communication avec la ville de Bergerac parce que c'est sur un terrain de la ville de Bergerac, il faut qu'on puisse partager et une communication identique, parfaitement identique pour que les gens ne soient pas perdus et se posent trop de questions. Donc ça, je pense que c'est la méthode qui va nous être proposée.

Sur les espaces verts, c'est vrai que ce n'est pas évident parce qu'il y a 3 temps sur cette question-là. Il y a le temps du plan initial, si on peut reprojeter justement Nicolas, les plans. Il y avait deux couleurs au départ. Le support pour essayer de clarifier ma réponse, c'est ça. En fait, dans l'offre on avait la partie bâtie et une partie paysagère à l'arrière du bâtiment. L'idée c'est, on a considéré que c'était un peu embêtant, en fait on n'avait rien défini dans l'espace puisqu'il y a une continuité dans l'approche de ce bâtiment, c'est-à-dire qu'on arrive par cette route habituelle et donc l'idée, ça a été plutôt de proposer de récupérer de l'espace, en rouge, à l'arrière pour le projeter vers l'avant pour essayer de faire qu'une partie de l'espace soit totalement terminée. Ça, c'était la première raison.

Et la deuxième, c'est bien expliqué dans les chiffres, il y a une tranche optionnelle qui n'est pas prise et qui n'est pas assumée financièrement, pour un 1 278 000 € et du coup, on sait et on pense qu'on peut aller chercher des financements sur cette opération. Donc l'idée c'est de la différer, on a 2 ans je crois pour l'affermir et de la différer et d'aller contacter les différents partenaires et financeurs pour nous accompagner de manière à la faire au plus vite. On en a beaucoup discuté dans le jury et c'est vrai qu'on aimerait pouvoir démarrer ces travaux avant que l'ensemble, que la première partie ne soit finie. Donc c'est ça un peu l'objectif.

Ensuite, il y a beaucoup d'autres aspects sur lesquels on discute aujourd'hui aussi. Ce sont des parkings supplémentaires, des espaces et notamment la sécurisation de l'accès sur la route de la Poudrerie, puisqu'il y a une vraie dangerosité avérée avec, pour ceux qui connaissent bien le bâtiment désaffecté sur la droite, l'ancien bâtiment de chez Gorin, donc on est en train d'y mettre un emplacement réservé au niveau de l'urbanisme parce qu'on a déjà entamé des discussions. Donc évidemment la question de l'insertion de cet espace dans son environnement propre va être essentielle et doit être menée concomitamment à la réalisation de travaux. J'espère Marie-Claude avoir répondu à peu près à tes questions. Il y en a une complémentaire ? Très bien.

Mme Andrieux-Courbin (*hors micro*) : Non, merci. Je voulais dire que ça fait plaisir de voir naître cet équipement sur la ville de Bergerac.

M. le Président : Très bien. Christophe.

M. David-Bordier : Merci Président. Bonsoir tout le monde, merci à vous tous pour cette très très belle présentation de ce projet, de cet excellent projet à mon sens.

Ma question porte surtout sur l'aspect du parking. On n'a pas vu vraiment. Je crois qu'il a été dit 2/3 du parking actuel, l'emprise serait de 2/3 du parking actuel, c'est ça ?

M. Frouin : Non, non, non, non. La période de travaux pendant la période de travaux.

M. David-Bordier : Ah oui, ça m'a fait un petit peu peur. Donc quelle serait l'emprise définitive par rapport au parking actuel ? C'était ça, en fait, l'essentiel de la question, parce que par ailleurs, on a plusieurs projets sur la plaine des sports de Picquecailloux,

la réhabilitation de Louis Delluc en dojo et l'ancienne piscine qui va devenir un couvert de pétanque et le solarium actuel, on est en train de calculer au niveau de la surface ce qu'il représente pour mettre un certain nombre de terrains extérieurs. Ça veut dire que si on a besoin d'aller un peu plus loin, de savoir ce qui resterait du parking et surtout de savoir à quoi sera dédié ce parking, parce qu'après il restera une surface que je ne connais pas aujourd'hui, entre la fin du parking tel qu'il est défini ici, et l'ancienne piscine de Picquecailloux. Parce qu'on a un certain nombre d'événements qui ont lieu de temps en temps, mais qu'il va falloir repenser au niveau de la ville de Bergerac, bien entendu. Mais je ne comprends pas encore trop quelle surface il resterait, une fois le parking terminé.

M. Boyer : Juste pour répondre, si la tranche ferme et la tranche optionnelle se font, tout ce qui est joliment dessiné sur ce plan se fera et la limite dont vous parlez, c'est la limite actuelle du grillage du solarium. Donc la tranche ferme plus la tranche optionnelle viennent du bord de la rue ici jusqu'au grillage du solarium de l'ancienne piscine de Picquecailloux. Donc tout le plateau bitumé à l'arrière de la salle Anatole France actuelle est concerné jusqu'à ce qu'on bute contre un grillage. Si on fait la tranche optionnelle.

M. le Président : Pour bien comprendre Nicolas, ce serait bien d'avoir le visuel où on entrevoit l'ancienne salle Anatole France, justement, on voit le prolongement du bâtiment futur qui empiète évidemment puisque le parti a été pris de faire un parvis important sur l'avant qui du coup consomme de l'espace un peu.

M. Lougrat : Le nombre de places sur le parking, c'est 100 combien ?

M. le Président : On est à 200 – 210, je crois.

??(Hors micro) : Pour 2 000 personnes où c'est qu'on les fait garer ?

M. Boyer : Alors, pour répondre à la demande du Président, vous avez le plan ici, donc l'ancienne piscine de Picquecailloux est sur le pointeur que vous voyez là et le bâtiment viendra à peu près à la moitié de l'espace actuel, ce qui n'est pas le cas de la salle Anatole France. Pour répondre au maire de Ribagnac, on a dit tout à l'heure qu'il y avait 2 cellules, il y a un espace du quotidien, ce sont les salles de réunion, de conférences, de rencontres de gens quels qu'ils soient, professionnels, associatifs ou autres. Et puis, il y a la grande salle de spectacle. Dans l'idéal, la cellule du quotidien, si elle fonctionne tous les jours avec ses volumétries-là, les parkings qui sont dessinés sur ce plan permettent de vivre au quotidien. Dès lors que vous avez une jauge qui apparaît, ça peut être une jauge à 400 si c'est du théâtre un peu spécifique, ça peut être une jauge à 2 000, on l'a vu tout à l'heure, alors les discussions sont avancées avec la commune de Bergerac pour mettre à disposition, par une organisation spécifique liée au Centre Événementiel, des espaces qui sont disponibles sur Picquecailloux, tant du côté de la piste d'athlétisme par là-bas, tant du côté du futur dojo, tant au droit de l'ancienne piscine par ici, là, vous voyez le pointeur où il y a des espaces. Donc 2 000 personnes sur une soirée spectacle c'est environ, on va dire, 800 véhicules maximum. Il y en a en gros 200 qui sont gérés là, et des parkings un peu « exceptionnels » à 300-400 mètres à pied, de façon assez classique.

M. le Président : Monsieur Frel.

M. Frel : Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. J'imagine qu'il y aura un temps de débat lorsque nous passerons à la partie plus spécifiquement du vote de la délibération.

J'ai une question technique alors d'abord sur le plan. Je n'ai toujours pas tout compris entre la zone jaune et rouge. Si je comprends bien, c'est une partie de la zone rouge qu'on voit sur le plan, une partie de la zone rouge qu'on voit encore sur le plan qui passe devant, c'est ça ? D'accord. Du coup, il n'y aurait pas du tout d'aménagement de parking pour l'instant, on garderait le goudron, ok.

Et puis la deuxième question technique que j'avais, c'était par rapport à ce fameux grill. On a simplement un grill qui ressemble, allez, je vais la faire vite, à un grill de barbecue mais on n'a pas l'éclairage, on n'a pas d'éléments de sonorisation, on n'a pas non plus de vidéoprojecteur de grande puissance, etc. C'est bien ça ?

M. Boyer : Dans l'option qui a été choisie, les éléments que vous décrivez, Monsieur Frel, sont les éléments de grands spectacles. Les éléments de grands spectacles ne sont pas dans le projet, pour les raisons qu'a évoquées, peut-être je vais, si le Président l'accepte, laisser la parole à Monsieur Chinours qui est plus spécialiste, et de loin, que moi en scénographie, que les matériels évoluent très vite. C'est-à-dire que quand on a écrit ce programme, il n'y avait pas de murs de LED. Aujourd'hui, vous faites un spectacle à 1 000 personnes, il y a des murs de LED par exemple. Aujourd'hui, l'acquisition de matériel, tous les fournisseurs nous ont dit, plus personne n'achète de matériel, d'ailleurs ce sont les scénographes, lors du dialogue compétitif, qui nous ont alertés là-dessus. C'est pour ça que c'est devenu une PSE2, parce que ça se loue aujourd'hui, soit par celui qui a la salle ou qui a la gestion de la salle, soit de plus en plus par le tourneur lui-même. Parce que l'artiste souhaite tel type de projecteur, tel type de rétroprojecteur, par exemple les murs de LED font disparaître le rétroprojecteur de grande puissance puisque l'image vient des LED, elle n'est plus projetée sur la scène par exemple. Il y a des choses comme ça. Monsieur Chinours peut-être ?

M. Chinours : Alors, au niveau des spectacles, spécifiquement, toutes les tournées gèrent leur matériel et viennent avec leur matériel. Elles ne se servent absolument pas des équipements de la salle, elles ont leur table de mixage pour le son, pour la lumière, elles ont leurs projecteurs, elles sont complètement autonomes. Après, l'autre fonctionnement est sur des jauges de petite capacité avec des associations ou ce genre de choses qui veulent faire un spectacle, là on est dans une autre problématique.

M. Frel : Et c'est prévu ?

M. Boyer : Tout ça c'est prévu par contre. Tout ce qui est pour petite jauge et pour, je dirais, tout ce qui va être au quotidien, c'est prévu, c'est ce qui est dans le PSE1, donc tout ça c'est prévu. Quand on vous parle, ce qui n'est pas prévu sur le faux grill, c'est tout ce qui est équipement scénique spécifique, c'est-à-dire demain un spectacle, n'importe quel spectacle, vient avec son propre matériel. C'est celui-là qui n'est pas prévu.

M. Frel : Oui, par exemple, pour donner à titre de comparaison, dans cette salle, on a un vidéoprojecteur qui fonctionne bien, c'est une salle qui est souvent utilisée par les associations. Est-ce qu'on aura ce type de matériel ? Est-ce que le club de danse du coin pourra louer la salle avec 3 ou 400 personnes et avoir quelques éclairages et une sonorisation ? Est-ce que ça qui n'est pas du grand spectacle, mais qui est de l'utilisation quand même qu'on peut retrouver par exemple dans cette salle, mais par exemple dans d'autres salles, est-ce que ça, ça sera compris ou pas ? Ou est-ce que les associations, est-ce que le cinéclub du coin devra louer ce type de matériel ?

M. Boyer : L'équipement scénique de base est prévu, c'est l'équipement spécifique qui n'est pas prévu. Enfin, je ne sais pas si c'est moi qui dois répondre.

M. le Président : Sur les jauges que vous évoquez, Monsieur Frel, on a ça au Centre Culturel. Les équipements sont présents sur le Centre Culturel et on n'a pas ça à la salle Anatole France. En fait, sur les équipements de base, on les aura sur les salles intermédiaires et sur les utilisations classiques parce qu'on a beaucoup parlé de spectacles, mais l'idée c'est aussi d'avoir une forte activité économique mais plutôt les salons, des choses comme ça, parce que c'est ça aussi la vocation de cet outil. Et en effet, ce qu'on nous a bien démontré lors du dialogue compétitif, c'est qu'aujourd'hui, tant au niveau de l'obsolescence programmée parce qu'on voit bien que les matériaux sont très vite dépassés par la technique et donc les gens, à la fois par cet aspect mais aussi par leurs besoins propres et le choix des artistes qu'ils font venir, ont des appétences ou des besoins qui

ne sont jamais ceux qu'on a systématiquement en proposition. Donc on nous a conseillé de ne pas se bloquer par rapport à ces éléments qui pourraient être discriminants et empêcher des acteurs ou des professionnels de venir sur ce site-là.

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. Effectivement, on est sur un quartier en mutation, c'est-à-dire que là ce soir on évoque le Centre Événementiel et au nom du Conseil Municipal de Bergerac, je tiens vraiment à remercier la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, l'ensemble des EPCI, Jérôme qui est encore présent, et Thierry qui a dû repartir, et Jean-Marc qui ne pouvait pas être présent ce soir, mais c'est vraiment remercier l'ensemble des élus du territoire parce que c'est un élément structurant et puis fonctionnel, et on l'a vu à travers l'ensemble des utilisations qui pourraient être faites à l'intérieur de celui-ci. Quand on parle de quartier en mutation et ce soir, cette présentation du Centre Événementiel, nous, notre réflexion, avec l'Agglomération en ce moment, c'est au-delà. C'est-à-dire avec Action Cœur de Ville numéro 2 où Bergerac a été retenue dans le cadre des quartiers de gare et des entrées de ville. Et donc nous souhaitons travailler sur l'amélioration du boulevard Charles Garraud et comment on pourra, l'intersection avec la rue Anatole-France, pouvoir créer pourquoi pas demain un rond-point, une zone de parking en mettant en espaces réservés certains terrains et donc c'est de commencer à préparer l'aménagement de notre territoire et de ce quartier dans les 5-10 années qui viennent. Évidemment, c'est le sport puisqu'à partir du moment où on aura toute cette partie événementielle à l'avant de ce site de Picquecailloux, on va réfléchir, nous maintenant qu'on sait un petit peu les espaces utilisés par l'ensemble de ce projet, on va pouvoir redéfinir un petit peu l'entrée de la plaine des sports de Picquecailloux, la rapprocher un petit peu de ce Centre Événementiel. Le projet, qui sera fait en 2024 sur le couvert de pétanque à la place de l'ancienne piscine. Alors oui, il y a cet espace de solarium pour faire des terrains de pétanque extérieurs et voir comment on peut faire évoluer en nombre de terrains, le dojo de sports de combat sur la salle Louis Delluc, c'est de revoir aussi l'ensemble de la plaine autour du parapluie avec des terrains de hand, de basket, extérieurs, un nouveau terrain d'entraînement de rugby qui est en train d'être réalisé sur la plaine de Picquecailloux, et puis le stade d'athlétisme qu'on a tous cofinancé, et heureusement parce qu'il y en avait tant besoin. Dans la réflexion, c'est aussi le parking. Et c'est comment on va pouvoir faire du parking supplémentaire sur l'allée des Grands Ducs. Donc il y a une réflexion qui est menée en ce moment avec la ville puisqu'à travers ce mail, cette promenade urbaine à l'intérieur de Picquecailloux, on sera en proximité immédiate pour celles et ceux qui souhaiteront pouvoir se garer sur ce côté. Regarder aussi les parkings supplémentaires qui peuvent être faits sur la partie Aragon aujourd'hui sur ce site, donc c'est l'ensemble du quartier.

Et puis, certes l'événementiel, certes le sport, mais il y a également l'hôpital qui est en proximité immédiate avec son agrandissement, avec la fusion clinique-hôpital et donc les besoins en parkings supplémentaires qu'il y aura. Donc comment entre ce Centre Événementiel et l'hôpital, au niveau de la résidence des sports et de l'ensemble des résidences autour, comment on pourrait créer du parking qui pourrait être utilisé en journée pour l'hôpital et en soirée ou en week-end pour ce Centre Événementiel ? C'est vraiment l'ensemble du quartier qui est en réflexion aujourd'hui, de façon à ce que ce projet s'intègre le mieux possible.

Marie-Claude, vous évoquiez tout à l'heure la présentation aux riverains, qu'ils soient en résidentiels ou professionnels ou sportifs. Ça va être l'occasion de définir les prochaines dates de réunions de quartier, avant l'été, pour pouvoir présenter ce projet en amont de cette réunion où les services de l'Agglomération, les élus, seront présents aussi pour répondre à l'ensemble des questions. Et puis si c'est un petit peu tôt sur certains

éléments, il y aura d'autres réunions de quartier à l'automne. Ce sera l'occasion à chaque fois de pouvoir en parler avec un maximum d'habitants du Bergeracois.

Donc ce vrai projet de territoire, très fonctionnel et on a hâte déjà de voir la salle Anatole France démolie parce que dans la tête de beaucoup de Bergeracois, que cette salle ne puisse pas être utilisée, mais tant qu'elle n'est pas démolie, on a encore des demandes de location de cette salle, donc dès qu'elle sera démolie, on pourra passer au projet futur. On a hâte de voir cette démolition, et puis bien sûr, la pose de la première pierre, ça voudra dire qu'on sera prêts quelques mois suivants à pouvoir pénétrer dans cette salle et avoir de l'événementiel dont on a bien besoin sur notre territoire.

M. le Président : Merci. D'autres interventions ? Vous savez qu'on a besoin de délibérer sur ce dossier. Il y a des aspects financiers avec les options et je pense que tout le monde a bien compris la proposition qui est faite. Il s'agit de prendre l'offre de base avec la variante et la PSE1, pour un montant cumulé de 14 376 000 €. Bien évidemment, de dédommager les participants à ce concours, puisqu'évidemment il y a eu durant de longs mois des gros travaux qui ont été effectués par les groupements qui n'ont pas été retenus et c'est tout à fait légitime de les défrayer. Et puis vous avez un chapitre important, on l'a effleuré mais il est fondamental, c'est l'entretien pendant les 10 ans à venir. Ce marché d'exploitation et de maintenance du bâtiment sur les 10 ans, de 921 000 €. Et puis du coup, il s'agit ce soir de donner le dernier top départ de cette opération pour que la SEMIPER puisse finir les documents administratifs pour lancer très concrètement ce marché.

Si vous avez des questions inhérentes à cette délibération, c'est le moment d'en parler. Monsieur Frel.

M. Frel : Oui, merci Monsieur le Président. Une intervention plus que des questions. Alors, tout d'abord féliciter les équipes qui nous ont fait rêver un bon moment avec ce projet qui semble être un projet qui, de manière architecturale, semble être de qualité. Moi j'aime bien tout ce côté avec les arbres, alors je ne perds pas de vue que pour faire un arbre, il faut quand même 20 ans, 30 ans, j'ai trop en tête les images du parking du Foirail où il y a des arbres de partout et puis quand on voit les racailleux qui sont là toujours, je me dis que c'est peut-être plus 30 ans que 20 ans d'ailleurs. Donc il faudra bien qu'on se projette sur ces horizons-là en attendant cette jolie forêt urbaine. Du coup, à un moment, je me suis dit, oui ça donne envie. Mais vous le savez, à plusieurs reprises déjà, nous sommes intervenus sur l'utilité du projet. Et là encore une fois, dans les questions qu'il y a eu, il y a des choses qui, on a beaucoup mis en avant le fait que ça pourrait être utilisé largement par les associations, etc., mais quand il faudra louer la sono et si on veut faire un truc un peu ambitieux, on n'ira pas dans cette salle, on ira dans les salles qui existent et du coup, l'utilité elle n'y sera pas. Donc ça, c'est une utilité en moins. On a beaucoup défini ce projet et tout au long du projet, quand on reprend depuis 2020, je n'étais pas présent auparavant dans cette Assemblée, mais quand on reprend depuis 2020, allez, je vous en fais juste 3, ce n'est pas un Palio, ce n'est pas un centre événementiel, ce n'est pas un palais des congrès, donc on n'arrête pas de définir ça sur le fait que ce n'est pas un mais on n'arrive pas à dire ce que c'est réellement. Ça ne sera donc pas un auditorium et pas un centre culturel. On a cet auditorium, on a ce centre culturel, on en connaît le taux d'occupation qui est déjà ridicule, et moi j'ai peur que ce Centre Événementiel vienne en concurrence en plus avec des équipements qui sont déjà sous-utilisés. On nous parle beaucoup de congrès, de salons, de choses qu'on aurait loupées, ça fait 2 ans qu'on a posé la question déjà lors d'une Assemblée. Quels sont les congrès, quels sont les salons qu'on a déjà loupés parce qu'on n'avait pas cet équipement ? Et on attend toujours la réponse... peut être qu'on finira par l'avoir.

Il y a un petit problème parce que je crois que le terrain, Monsieur Prioleaud, appartient toujours à la ville et qu'on n'a pas encore transféré le terrain à la Communauté d'Agglomération. Je ne me trompe pas ? Du coup, la SEMIPER ou d'autres ne peuvent même pas demander le permis de démolir tant que ça n'a pas été fait. Ou peut-être que vous le mettez lors d'un prochain Conseil Municipal, mais j'ai vu que ce n'était pas à l'ordre du jour du prochain.

Du coup, j'en bascule un peu sur le côté financier, est-ce que la participation de la ville qui est de, je ne sais plus combien de millions, ça comprend le prix du terrain ou le prix du terrain vient en plus ? Et est-ce qu'on va céder gratuitement le terrain à la CAB, enfin gratuitement, l'euro symbolique ou pas ? C'est quelque chose qui n'a pas été avancé et que vous ne nous avez pas présenté, Monsieur le Maire de Bergerac, en Conseil Municipal jusque-là, sur ce point financier. On est partis sur, si je continue sur le projet, on est partis sur un financement septembre 2020 et j'ai repris les débats pour être sûr de pas dire de bêtises, de 11 000 000 coût global tout compris hors taxes. Tout global, c'était avec tout ce qu'on nous promettait à l'époque. Aujourd'hui, on est sur un projet en termes d'utilité qui est un peu plus réduit, puisqu'il y a plusieurs options sur lesquelles on décide déjà de ne pas aller, et il y en a une qui est optionnelle. Sur un projet qui est à 15,5 millions hors taxes, donc on a déjà ici un delta qui est important par rapport à ce qui nous avait été présenté, avec ces équipements qui manquent et qui du coup ne pourront pas servir aux associations sur des projets un peu importants. On nous avait parlé à l'époque, en 2020, de 80 % de subventions annoncées sur ce type de projet. J'ai repris là aussi les débats pour être sûr puisqu'on avait eu le débat sur « j'ai dit, je n'ai pas dit 80 », si, si, c'est bien un chiffre qui a été dit, là on passe à 50 % de subventions. D'ailleurs, il y a toujours le questionnement sur l'intervention du Conseil Départemental qui n'a pas la compétence économique et donc qui ne devrait pas venir sur des projets de ce type, puisqu'on l'a redit tout au long de cette soirée que c'est un projet économique. La participation financière de la ville, je l'ai dit tout à l'heure. Alors avec 18,5 millions d'euros, c'est en comptant la tranche optionnelle et puis l'exploitation sur les 10 ans et toujours en hors taxes. Qu'est-ce qu'on pourrait faire ? On pourrait faire des choses sur lesquelles on s'était engagé, une médiathèque, on pourrait faire d'autres choses que notre groupe avait déjà proposées, une auberge de jeunesse, rénover l'ancienne piscine pour la garder sous la forme d'une piscine qui soit destinée aux écoles, aux établissements scolaires qui ont tant de mal à accéder, ou ouvrir plus largement aux personnes. On pourrait avoir un vrai plan de développement cyclable du quotidien, puisqu'on attend toujours le plan vélo, et développement touristique, un vrai service attirant des transports urbains bergeracois. On a vu qu'on ne pouvait, au dernier Conseil, on ne peut pas les agrandir pour des problèmes financiers. On pourrait lancer la rénovation thermique de tous nos bâtiments. On pourrait, puisqu'on a la compétence économique, se lancer dans une zone zéro chômeur de longue durée, comme ça se fait dans d'autres endroits tant on voit la déshérence de certains habitants du Bergeracois. Il y aurait beaucoup d'autres projets qu'on pourrait faire avec 18,5 millions d'euros.

Je crois que vous avez compris que nous continuons à rester opposés à ce projet qui peut apparaître très beau, mais pour lequel l'utilité, tant sur la concurrence qui est faite avec les deux salles de spectacle actuelles. Samedi soir, il y avait un super concert de Gauvin qui a utilisé le grill du Centre Événementiel, qui a utilisé tout le matériel de sonorisation, les tables de mixage, etc. C'était son équipe qui était derrière les tables de sono. C'était un choix de spectacle, 700 personnes. C'est vrai qu'il peut remplir des salles bien plus importantes, par exemple la salle Anatole France.

M. le Président : Bien. Décidément, Monsieur Frel, vous êtes fâché avec les chiffres parce que si je fais le compte, 14,4 millions + 1,2 millions + 900 000 ça fait 16 millions,

ça ne fait pas 18 millions. Mais enfin, ça, c'est presque un détail puisqu'en fait l'idée c'est de caricaturer pour montrer que ce coût est prohibitif.

Quand vous faites ce transfert des dépenses sur d'autres projets, je dois quand même vous rappeler que sur ces 14 millions, il y a 8 300 000 € de subventions qui sont affectés à ce projet et que l'on perdrait automatiquement pour le territoire, donc ça voudrait dire qu'il ne resterait plus que 6 millions qu'on pourrait, dans votre imaginaire, positionner pour faire autre chose. Donc ça c'est histoire de ramener les chiffres à leur juste proportion et à la réalité. On vous a rappelé que le différentiel sur le comparatif sur la tranche ferme, c'est 11,3 millions d'euros hors taxes au départ et on est à 13,3 hors taxes aujourd'hui. Mais on sait qu'après on peut avoir des variantes et des équipements supplémentaires et que si on ne prend pas l'équipement on est sur 16 à 17 % comme ça a été rappelé, d'augmentation liée au coût des matériaux. C'est un projet, c'est ce que je vous ai dit en préambule, ce ne sont pas les élus qui l'ont choisi au départ, c'est la société civile qui nous a fait part de ce déficit et de ce manque d'outil sur le territoire. Je me rappelle une soirée à la salle Anatole France, assez récente, le soir du CRTE, je crois le premier CRTE, où un formidable orage s'est abattu sur Bergerac, il faisait 40° dehors, une de nos collègues conseillère départementale se trouve mal, il a fallu faire venir les pompiers, premièrement parce qu'il faisait une chaleur à crever dans cet équipement donc qui n'est plus utilisable l'été, la salle Anatole France. Il s'est mis à pleuvoir des trombes, il a plu autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, on est tous partis chercher des seaux et des bassines. Non mais je ne caricature pas, tout le monde était présent, je pense que ça a frappé, on a beaucoup rit, vous voyez, on a tourné en dérision cette soirée. Et puis il faisait, à l'issue de cet orage, toujours 40° dans la salle, on transpirait, surtout quand on est comme moi, avec un peu d'embonpoint, c'était assez insupportable et je passe de nombreux événements qui se passent aujourd'hui dans la salle Anatole France. Elle a rendu service cette salle, elle a fait son temps, c'était une patinoire et pas une salle des fêtes. Aujourd'hui, je pense que tout un chacun qui est de bonne foi considère qu'il faut faire autre chose sur notre territoire.

Vous avez dit le centre culturel, on a déjà des équipements qui sont sous-utilisés, c'est faux. Le centre culturel, il est très bien utilisé, il est souvent plein. Vous avez, en effet été de bonne foi sur ce coup, en disant que Gauvin Sers, c'était plein. Mais il y en a plein d'autres spectacles où la jauge est proche de l'utilisation complète de l'outil. En effet, cet outil doit trouver sa place, et là on parlera et on réfléchira aussi au mode de gestion de l'équipement et, dans ce mode de réflexion pour la gestion de l'équipement qui est essentiel, on y inclura, et on l'a tous convenu de le faire comme ça, dans le cahier des charges, la réflexion complète avec le centre culturel et l'auditorium pour voir quelles sont les interactions qu'il peut y avoir entre ces différents équipements.

Ensuite, ce qu'on a voulu, c'est un équipement qui soit flexible, un peu concurrentiel par rapport à ce que l'on trouve sur le Département. Aujourd'hui, vous prenez la presse et vous voyez que tous les événements départementaux, régionaux, ils se font ou en dehors de notre Département ou à Boulazac. Je n'ai rien contre Boulazac, mais ça serait bien aussi qu'on puisse attirer des manifestations régionales. On parle souvent des assemblées régionales du Crédit Agricole ou d'autres qui se font, elles ne se font plus à Bergerac, elles s'y faisaient par le passé parce que la salle Anatole France correspondait aux critères de l'époque et aujourd'hui, elle ne remplit plus ces fonctions. Ne faisons pas peur aux associations et aux utilisateurs précédents, quand ils prenaient la salle Anatole France, quelquefois, il y avait des besoins pour 200 personnes, et vous savez bien que la salle Anatole France, elle est capée pour beaucoup plus que ça. Donc quand il faut chauffer, excusez-moi, en termes de coût énergétique et de passoire thermique, quand vous avez 200 utilisateurs pour cette salle, le coût il est prohibitif. Aujourd'hui, enfin de-

main quand cette salle sera réalisée, on pourra ajuster le volume et les besoins par rapport à la dimension des salles, c'est-à-dire que 200 utilisateurs vont dans une salle à la fois avec une forte performance énergétique et des systèmes cloisonnés pour ne pas justement perdre des efforts de chauffage et d'utilisation sur les différentes salles. Ensuite, on pourra, vous savez quand vous louez la salle Anatole France, elle est bloquée, vous êtes seul et vous bloquez la salle Anatole France. Demain sur ce site, vous pourrez avoir simultanément et concomitamment 3-4-5 utilisateurs sans que pour autant cela nuise à l'autre pour réaliser cela.

Pour finir, les associations aujourd'hui quand elles vont à la salle Anatole France, il n'y a pas d'équipements dans la salle Anatole France. Là on vous a expliqué qu'il y aurait des équipements dans les salles, il y aurait des équipements pour le quotidien et pour des utilisations, je vais dire de basse jauge et qui ne sont pas dimensionnées pour du spectacle et ça c'est une valeur ajoutée et un plus pour les utilisateurs bergeracois qui loueront cet espace.

Je crois que vous n'arriverez pas à me faire baisser l'enthousiasme que j'ai pour que cette réalisation se fasse, parce que, je le redis en conclusion, c'est 8 300 000 € qu'on capte sur le territoire et qui va faire du bien à l'économie du territoire et ça permet aussi de faire avancer notre territoire sur une certaine attractivité, parce qu'il y a aussi des gens de l'extérieur qui nous regardent et ils ont besoin de savoir que notre territoire avance. Je parle des médecins, je parle aussi des cadres qui ont besoin de venir étoffer nos entreprises sur le territoire et à chaque fois on nous demande quelle est l'offre culturelle, est-ce que vous avez des salles pour telle chose, etc., et bien d'autres évidemment, la santé et tout ça, sont des sujets sur lesquels nous travaillons de manière très soutenue. J'espère avoir répondu à votre réquisitoire.

S'il n'y a pas d'autre intervention, on va passer au vote. Vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Frel : Oui, merci Monsieur le Président. Le réquisitoire, on pouvait sans s'en passer, c'est une divergence de vue, moi je respecte le fait qu'on ne soit pas d'accord. C'était juste, oui, vous avez cité, c'est la société civile. Tout à l'heure, Madame Courbin mettait justement en avant quelque chose qui est primordial et que j'ai oublié, c'est, on va présenter a posteriori aux habitants, et notamment aux habitants du quartier, le projet. Est-ce que vous ne croyez pas qu'on aurait pu leur présenter avant aux Bergeracois, de façon très large, en leur disant, on met 16 millions et quelques sur ce projet ?

M. le Président : Excusez pour le réquisitoire, vous avez raison, j'aurais pu m'en passer. Sur la présentation, on est aussi contraints et liés à un marché concurrentiel, on ne pouvait pas sortir du cadre et présenter des choses intermédiaires. Une discussion par rapport à ce format et cette réglementation était quasiment impossible. On a essayé de faire au mieux, je crois qu'on avait un panel d'élus. On était aussi accompagnés par des professionnels de la construction qui étaient dans le jury, je ne me rappelle plus les noms, mais on va me les souffler peut-être. Qui étaient les membres associés du jury, Nicolas ?

M. Boyer : Il y avait le bureau d'études bordelais, le responsable régional du bureau d'études Bordelais, un architecte désigné par l'ordre des architectes et un scénographe, Faiseur de Tours aussi, qui est Monsieur Dessolas.

M. le Président : Merci Nicolas. C'est vrai que maintenant on va s'attacher à bien communiquer pour que les gens ne soient pas déçus et comprennent bien la polyvalence et la flexibilité voulues pour cet outil.

Mme Andrieux-Courbin : J'avais simplement demandé quand serait présenté. On ne peut pas présenter un projet tant que tout n'est pas abouti, on est bien d'accord.

M. le Président : Merci Marie-Claude. Je vous propose de passer au vote et puis qu'on puisse ensuite partager un verre de l'amitié, je crois que c'est prévu.

Est-ce quelqu'un est contre ? 2. S'abstient ? **Adopté à une très large majorité.**

Merci de cette excellente présentation, on est impatients de voir ce projet sortir de terre et, comme le disait le Maire de Bergerac, c'est vrai que sans se précipiter, la démolition la plus vite qu'on peut pour rassurer les gens. Merci en tout cas.

M. Frouin : Merci pour votre confiance, merci à tous.

DELIBERATION ET VOTE

Afin de mener à bien le projet de Centre événementiel à Bergerac, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, par délibération n° 2021-157 du 20 septembre 2021, a décidé de recourir à un Marché Global de Performance (MGP) selon l'article L2171-3 du Code de la Commande Publique (CCP), pour la conception, la construction et l'exploitation-maintenance de l'ouvrage pour une durée de dix ans, intégrant le gros entretien-renouvellement (GER) et la fourniture d'énergie.

La procédure de mise en concurrence retenue est le dialogue compétitif, dont les modalités sont définies par les articles R2161-24 à 31 du CCP.

L'organisation du dialogue compétitif s'est déroulée comme suit :

- Envoi pour publication de l'avis de marché (AAPC) avec date limite de réception des candidatures fixée au 26 novembre 2021 : le 20 octobre 2021 ;
- Publication de l'AAPC : au BOAMP (21-140947) le 22 octobre 2021 et au JOUE (2021/S 207-540519) le 25 octobre 2021 ;
- Jury 1 d'examen des candidatures, avec avis motivé sur les quatre candidats à admettre à participer au dialogue : le 17 janvier 2022 ;
- Réunion initiale de dialogue avec chaque candidat admis sur les solutions qu'il propose de mettre en œuvre afin de répondre aux besoins exprimés dans le dossier de consultation et en particulier dans le programme fonctionnel et performantiel : les 22 et 23 février 2022 ;
- Remise d'une proposition architecturale, technique et financière de niveau esquisse par chacun des candidats admis à participer au dialogue : le 4 mai 2022 ;
- Jury 2 et audition des candidats, avec proposition d'un classement à ce stade de la procédure afin de sélectionner deux ou trois candidats admis à participer à la suite du dialogue : le 9 juin 2022. Trois candidats ont été admis à poursuivre le dialogue à la suite de la proposition du jury ;
- Réunions thématiques de la commission de dialogue avec les candidats restant en lice (deuxième tour de dialogue) : le 29 juin 2022 ;
- Remise d'une proposition intermédiaire de niveau APS (avant-projet sommaire) : le 15 septembre 2022 ;
- Analyse des propositions intermédiaires par la commission de dialogue et réunions thématiques avec les candidats restant en lice (troisième tour de dialogue) : le 19 octobre 2022 ;
- Remise de l'estimation APS consolidée par les candidats afin d'arbitrer sur le périmètre du marché global de performance (surface, coût, équipements, etc.) : le 30 novembre 2022 ;
- Remise d'une offre finale de niveau APS par les candidats : le 23 janvier 2023 ;
- Jury 3 d'examen des prestations et d'audition des candidats, avec avis motivé sur le classement des offres finales et proposition sur les primes à allouer aux candidats : le 23 février 2023 ;

- Décision d'attribution du marché par la commission d'appel d'offres au vu du procès-verbal et de l'avis motivé du jury : le 28 février 2023.

Tout au long de ce dialogue compétitif et en complément du programme performanciel élaboré au lancement de cette opération, divers sujets ont été abordés et ont permis de préciser les choix en matière de fonctionnalités de l'équipement et de son périmètre d'intervention.

Les offres finales remises par les candidats ont ainsi tenu compte des composantes suivantes, rappelées dans le courrier de demande d'offre finale envoyé aux candidats le 21 décembre 2022 :

En tranche ferme :

La démolition de la salle Anatole France et la construction du Centre Événementiel comprenant l'aménagement d'une surface totale de 9.500 m² (y compris emprise du bâtiment) suivant le programme initial et intégrant les aménagements extérieurs suivants :

- 80 places pour VL (véhicules légers) ;
- Les bornes IRVE (recharge des véhicules électriques), conformément à la réglementation en vigueur à la date de remise de l'offre finale ;
- L'aire d'évolution technique pour la grande salle et la logistique, y compris la desserte électrique pour les espaces extérieurs ;
- Les parkings pour vélos, conformément à la réglementation en vigueur à la date de remise de l'offre finale ;
- Les éclairages extérieurs ;
- Les espaces verts.

Cette tranche ferme intègre également les caractéristiques suivantes :

- Un niveau sonore de 102 dB(A) pour la grande salle, permettant la diffusion de musiques amplifiées
- La mise en œuvre d'une installation photovoltaïque d'une puissance de 25 kWc (basée sur le talon de consommation prévisible de l'équipement), avec autoconsommation et revente du surplus éventuel.

En tranche optionnelle :

Les aménagements extérieurs (dont parking complémentaire) du restant de la surface disponible au regard du découpage parcellaire, en ce compris l'allée Lucien Videau (à concurrence de la limite parcellaire à l'est) et la portion de la rue Anatole France au droit du projet.

En Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) :

- PSE n°1 : une base d'équipements scéniques permettant l'exploitation du site dans son quotidien (équipement vidéo et sonorisation des salles de réunions, équipements mécaniques de la grande salle), y compris leur maintenance sur la durée du marché ;
- PSE n°2 : la fourniture, la pose et la maintenance de l'éclairage de scène, de la sonorisation et du vidéoprojecteur forte puissance pour la grande salle (matériels pouvant alternativement être loués ou fournis par les tourneurs) ;
- PSE n°3 : une installation photovoltaïque complémentaire de 75kWc.

En complément de son offre de base, le groupement VIGIER a remis une offre variante consistant en un gril intégral circulaire, avec son monte-charge et son escalier d'accès, qui apporte une véritable plus-value à l'équipement.

Au terme de cette procédure et au vu du procès-verbal et de l'avis motivé du jury réuni le 23 février 2023, la CAO en date du 28 février 2023 a décidé de retenir l'offre variante du groupement VIGIER avec la PSE n°1, décomposée comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| ➤ Offre variante Vigier (conception/réalisation) | 13 647 091,15 € |
| • Offre de base : 13 317 031,15 € | |
| • Variante : 330 060,00 € | |
| ➤ PSE n°1 (matériel scénique de base) | 729 842,78 € H.T |

Soit pour la tranche ferme en conception/réalisation	14 376 933,93 € H.T
---	----------------------------

- | | |
|---|------------------|
| ➤ Exploitation/maintenance du bâtiment sur 10 ans
(y compris PSE1 et variante) | 921 930,00 € H.T |
|---|------------------|

L'offre retenue comprend une tranche optionnelle de **1 278 495,28 € HT**, que le maître d'ouvrage pourra affermir dans un délai de 2 ans à compter de la notification du marché.

La tranche optionnelle concerne l'ensemble des espaces extérieurs non compris dans la tranche ferme (environ 50 %).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

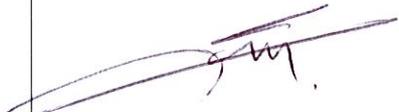
- prendre acte de la décision de la CAO d'attribuer le marché global de performance au groupement VIGIER, intégrant la PSE n°1 et la variante proposée par ce groupement ;
- autoriser l'indemnisation des candidats conformément à l'article 6 du règlement de consultation et à la proposition du jury, à savoir :
 - au groupement ayant participé à la seule phase n°1 du dialogue compétitif, de la prime maximale de 40 000 (quarante mille) euros HT, TVA en sus au taux réglementaire en vigueur, ce au titre de sa participation à ladite phase n°1 ;
 - à chacun des trois groupements ayant participé à la phase n°2 du dialogue compétitif, de la prime maximale de 90 000 (quatre-vingt-dix mille) euros HT, TVA en sus au taux en vigueur, ce au titre de leur participation à l'ensemble du dialogue compétitif et de la remise d'une offre finale de niveau APS conforme aux prescriptions du dossier de consultation.
- valider le montant de **14 376 933,93 € HT** pour la conception et la réalisation de la tranche ferme du Centre événementiel, incluant la variante et la PSE n°1 ;
- valider le montant de l'exploitation/maintenance du bâtiment sur 10 ans pour 921 930 € H.T ;

- autoriser la SEMIPER, Mandataire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, à procéder à la mise au point du MGP avec son attributaire puis à signer le MGP pour ses phases 1 (conception) et 2 (réalisation) ;
- autoriser le président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à signer conjointement le MGP pour sa phase 3 (exploitation-maintenance) dont la CAB assurera la maîtrise d'ouvrage sans recourir à un mandataire.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour, 2 contre.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h45.

DELMARES	Frédéric	Président	
GOUZE	Didier	Secrétaire de séance	